



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.24

16 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 24e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 7 octobre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. WILENSKI (Australie)
(Vice-Président)

Allocution de S. M. Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. King (Barbade)
M. Jameel (Maldives)
M. Grant (Guyana)
M. Touré (Guinée-Bissau)
M. Drame (Mali)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : deuxième rapport du Bureau [8] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Le Roi Juan Carlos Ier

développement normatif de la société internationale. Je représente en tant que monarque constitutionnel une vieille nation mais un peuple jeune qui, parce qu'il est jeune et parce qu'il a retrouvé la démocratie et ses libertés, regarde l'avenir avec espoir et avec enthousiasme.

C'est également plein d'espoir que ses fondateurs ont créé l'Organisation des Nations Unies comme un centre devant harmoniser les efforts des peuples de la terre en faveur de la paix et de la sécurité internationales, comme une institution orientée vers le développement de la coopération entre les nations afin de trouver des solutions aux problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires et aussi comme une organisation qui réaffirme la foi dans les droits de l'homme et dans la dignité de la personne humaine, en éliminant les discriminations fondées sur la race, le sexe, les croyances ou les idées.

Depuis la Conférence de San Francisco le monde a subi des transformations profondes et a connu des changements notables. Cependant, nos peuples aspirent aujourd'hui plus que jamais à organiser la coexistence conformément à ces idéaux de paix, de justice et de liberté, qui constituent le tryptique fondamental sur lequel repose cette organisation depuis qu'elle a été créée, il y a près d'un demi-siècle. La réalisation progressive de ces idéaux est la meilleure garantie d'un avenir prometteur pour toute l'humanité.

Il convient de souligner les nombreuses réalisations de cette organisation tout au long du chemin difficile qui conduit à la réalisation universelle de ce triple idéal énoncé dans le Préambule de la Charte. L'ONU a largement contribué à éviter les affrontements entre Etats, à empêcher des conflits armés ou à en limiter les effets négatifs sur les populations civiles. Elle a aussi montré récemment comment la communauté internationale peut réagir efficacement et solidairement pour faire face à l'agression, et elle continue de mener à bien un effort louable de pacification dans différentes régions du globe, qu'il s'agisse de maintenir la paix dans des situations de conflit en puissance ou bien de promouvoir la paix là où il faut la rétablir.

Le Roi Juan Carlos Ier

Les Nations Unies ont d'abord été l'aiguillon puis le moteur puissant du processus de décolonisation qui, en l'espace de quelques décennies, a transformé de façon radicale la structure et la composition même de la société internationale, qui s'est enrichie par l'accès en son sein de nombreux peuples et pays autrefois colonisés et représentés ici aujourd'hui en tant qu'Etats souverains et indépendants.

Cependant, le colonialisme n'a pas encore disparu de la face du monde, et c'est pour cette raison que l'Assemblée générale a proclamé la décennie 1990-2000 Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. Je forme des vœux pour que cette noble aspiration devienne rapidement une réalité, éliminant une fois pour toutes les vestiges de situations anachroniques incompatibles avec le système actuel de relations internationales.

Sur ce point, je ne peux manquer de mentionner un problème colonial non encore résolu qui affecte l'intégrité territoriale de l'Espagne et qui, comme les membres le savent, est une question particulièrement sensible pour tous les Espagnols. Il s'agit de Gibraltar, et je voudrais réitérer aujourd'hui l'espoir que le processus négociateur en cours entre l'Espagne et la Grande-Bretagne permettra d'aboutir à une solution conforme à l'époque où nous vivons.

L'activité du système des Nations Unies a été énorme dans le domaine du développement économique et social : établissement de critères et de normes, allocation de fonds, mise en place de programmes et élaboration de structures de coopération de personnes dans tous les continents.

Les Nations Unies ont également inauguré une ère nouvelle dans l'histoire des relations internationales en donnant naissance à tout un ensemble de mécanismes et d'instruments destinés à la promotion et au respect des droits de l'homme. Ce faisant, elles ont limité de façon effective la portée de l'un des principes sur lesquels repose la société internationale, car il n'est plus possible de nos jours de soutenir que l'action de défense des droits de l'homme, effectuée dans le cadre de la Charte, constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Cela est certainement un progrès décisif sur la voie de la défense de la dignité de la personne humaine face aux abus

Le Roi Juan Carlos Ier

et aux violations que pourraient commettre contre elle des pouvoirs publics exercés de façon arbitraire ou tout autre centre de pouvoir existant au sein d'une société.

Ce sont précisément les résultats obtenus dans la réalisation de ces nobles objectifs qui m'incitent à exprimer le respect profond que je ressens pour l'Organisation ainsi que pour le travail et les efforts que les Membres consacrent tous les jours, en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs, à la cause de la paix dans le monde, de la liberté de l'homme et de la justice entre les peuples.

Le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme et la promotion du développement économique et social des peuples sont les piliers fondamentaux qui sous-tendent la paix. Il suffirait de supprimer l'un d'eux pour que l'édifice s'écroule. Tel est l'ordre international que, tous ensemble, nous devons construire.

Dans cette tâche, l'Espagne fera tout ce qui est son pouvoir pour coopérer avec les Nations Unies. C'est pourquoi, et pour répondre à la requête du Secrétaire général, l'Espagne a pris part à l'activité louable menée par les forces de maintien de la paix, d'abord en Namibie et en Angola, puis en Amérique centrale. Nous nous félicitons de ce que des Espagnols, civils et militaires, contribuent ainsi activement, conjointement avec leurs collègues de nombreux autres pays, à la promotion de la paix et à la coexistence dans diverses parties du monde.

Ces dernières années, l'Espagne a également accru de façon considérable sa contribution aux fonds et programmes volontaires de l'Organisation, de ceux dont la tâche est de promouvoir le développement à ceux qui s'occupent de groupes sociaux qui requièrent le plus l'attention, par exemple les enfants, les réfugiés ou les populations qui sont victimes de catastrophes. Cet engagement est dû au plus haut niveau de développement atteint récemment par l'Espagne; c'est un engagement que nous assumons avec une totale conviction et auquel le Gouvernement espagnol a l'intention de se consacrer résolument.

La fin de la guerre froide a ouvert à l'humanité un horizon rempli d'espoir, même si les tensions et les risques n'en sont pas absents. Nous avons assisté ces derniers temps à des changements spectaculaires qui ont créé, de manière irréversible faut-il l'espérer, un nouveau climat de détente

Le Roi Juan Carlos Ier

et de coopération là où régnaient auparavant l'affrontement et la méfiance. Les transformations en cours en Union soviétique et dans les pays d'Europe centrale et orientale, la renaissance vigoureuse des idéaux et des pratiques démocratiques en Amérique latine, le démantèlement graduel du système d'apartheid en Afrique du Sud et les courants démocratiques qui se fraient un chemin dans le continent africain, ont fait jaillir en abondance de nouvelles espérances partout dans le monde. Mais ces espérances, parfois opposées, mettent à l'épreuve non seulement les structures et les possibilités de transformation de nombreux pays mais aussi la capacité de la communauté internationale à répondre aux aspirations, autant de démocratie que de progrès, de vastes groupes humains qui recommencent à croire en eux-mêmes. Nous ne devons pas oublier que puisque la liberté est la base indispensable de la coexistence pacifique, celle-ci doit également reposer sur la justice et la prospérité des peuples, de tous les peuples, qui réclament à juste titre un développement économique et social adéquat.

Par conséquent, aussi grand qu'ait été le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde changeant de ces dernières années, il lui faudra jouer un rôle encore plus grand dans le monde nouveau qui commence à se dessiner. Un monde dans lequel la fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest rend encore plus évidente une autre division non moins dramatique appelée Nord-Sud. Un monde dans lequel les différences entre pays développés et pays en développement non seulement continuent d'exister mais s'aggravent.

Ce déséquilibre a été particulièrement préoccupant durant la dernière décennie en Amérique latine et en Afrique, continents dans lesquels le rythme de croissance des ressources a été inférieur à celui de la population. La correction de cette tendance constitue un défi auquel nous devons nous attaquer, non seulement parce que la justice l'exige mais également dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous. Dans notre communauté internationale, extrêmement interdépendante, la détérioration économique d'une partie donnée du monde entraîne des conséquences négatives pour les autres parties. Un effort coordonné doit être fait par les pays industrialisés, conjointement avec les pays en développement, afin de promouvoir une croissance harmonieuse susceptible d'assurer un niveau de vie digne à

Le Roi Juan Carlos Ier

cette grande partie de l'humanité qui vit aujourd'hui dans la pauvreté ou qui se bat pour venir à bout de la stagnation et du retard économique.

Nous savons tous parfaitement que, de nos jours, il peut difficilement y avoir de développement économique si les règles d'une économie libre permettant l'initiative privée ne sont pas respectées. Malgré ses imperfections, le marché constitue un élément irremplaçable de l'activité économique, laquelle est indispensable pour une affectation rationnelle des ressources. Mais, en même temps, le marché aura toujours besoin, dans l'intérêt général, d'être complété par les correctifs nécessaires pour tenir compte des besoins des secteurs ou des groupes moins favorisés.

Le Roi Juan Carlos Ier

Les sociétés ne peuvent pas évoluer si elles n'accordent pas l'attention voulue au développement de leurs ressources humaines. Il faut élever les espoirs et les conditions de vie de la population ainsi que leur niveau d'alphabétisation, améliorer l'alimentation et abaisser le taux de mortalité infantile. Il s'agit là d'indices importants, qui mesurent le développement social en termes humains, des indices qu'il faut avoir présents à l'esprit parce que c'est l'être humain et non pas l'Etat qui, en fin de compte, possède le droit au développement.

Il sera difficile d'atteindre ces objectifs si les sociétés nationales ne s'organisent pas sur la base du respect de certains principes, parmi lesquels il convient de mentionner la primauté du droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la sauvegarde des droits de l'homme. Ces objectifs ne pourront être atteints si les sociétés ne se dotent pas de systèmes politiques permettant la participation de la population et l'élection libre de ses dirigeants. L'une des grandes réalisations de la civilisation a été précisément de concevoir des structures politiques capables de concilier l'égalité fondamentale de tous les hommes avec la diversité des modes de pensée et des intérêts qui les animent.

De ce point de vue il est encourageant de noter que ces questions font l'objet d'un consensus aux Nations Unies. Par ailleurs, nous sommes convaincus que le relâchement des tensions internationales et la fin de la guerre froide offrent de nombreuses possibilités de freiner la course aux armements et d'approfondir les accords de désarmement, comme il ressort clairement des initiatives et propositions récentes des Etats-Unis qui ont reçu un accueil si favorable. Ce sont des occasions que nous devons saisir pour consacrer une grande partie des ressources libérées à la croissance économique et au progrès social dans le monde entier.

J'ajouterai une dernière considération qui me paraît être d'une importance capitale. Il ne saurait y avoir de développement économique durable si nous ne respectons pas l'environnement, qui fournit des ressources naturelles et constitue le cadre qui soutient la vie humaine sur une planète que nous partageons en tant que maison commune.

Nous devons aujourd'hui plus que jamais unir nos efforts pour éliminer les sources de pollution de l'atmosphère et de l'air que nous respirons, afin

Le Roi Juan Carlos Ier

de faire face aux dangers qui menacent nos océans, nos mers et nos fleuves et d'assurer la survie des forêts et la diversité biologique des plantes et des espèces animales. Tel est le défi le plus important auquel est confrontée la communauté internationale. Le règlement de ces problèmes doit être l'objectif prioritaire de tous les gouvernements qui ont les yeux tournés vers les générations futures. Elles ont le droit d'hériter d'une planète vivante, et il nous incombe de la leur léguer. Dans ce domaine aussi les Nations Unies ont agi en tant que pionniers en faisant figurer pour la première fois, il y a à peine deux décennies, des questions touchant l'environnement sur la liste des questions d'intérêt mondial.

Les Nations Unies maintiennent vivante la flamme de la torche allumée à Stockholm. Les Nations Unies ont une fois encore pris la décision capitale de convoquer l'année prochaine une conférence sur l'environnement et le développement. C'est une initiative qui est tout aussi opportune qu'est appropriée la décision de placer la protection de l'environnement dans un contexte d'interdépendance, l'objectif étant une croissance et un développement durables pour tous les pays. Il faut que les nations ayant une économie prospère consacrent des ressources financières supplémentaires aux pays en développement et qu'elles soient disposées à les faire bénéficier des techniques nécessaires à la protection de leur environnement.

L'action des gouvernements aux niveaux national et international est nécessaire mais pas suffisante. Les entreprises, les médias, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales doivent faire des efforts concertés pour relever ce défi mondial. Beaucoup a déjà été fait, mais il nous reste beaucoup plus à faire.

Dans la préparation de cette conférence, je suis certain que les membres seront très conscients du fait que la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement sont indispensables à la survie de l'humanité. Qu'il me soit permis, à ce propos, de dire - comme l'a fait le Secrétaire général l'année dernière - qu'alors que la Charte des Nations Unies est l'instrument fondamental régissant les relations entre les Etats et la Déclaration universelle des droits de l'homme, celui qui régit les relations entre l'Etat et l'individu, le moment est venu d'envisager l'élaboration d'un instrument qui régirait les relations entre l'humanité et la nature.

Le Roi Juan Carlos Ier

Nous nous trouvons au seuil d'une année qui revêt une importance et un éclat particuliers à bien des égards, pour mon pays, mais aussi pour l'Europe, pour l'Amérique et pour le monde entier. 1992 sera l'année de l'intégration totale de l'Espagne au sein de la Communauté européenne, en même temps que la Communauté mettra la dernière touche au marché unique et prendra des mesures nouvelles et décisives en vue de l'union politique, économique et monétaire. Nous souhaitons ardemment - et nous nous y engageons - que ce processus vise à promouvoir la stabilité et le progrès sur l'ensemble du continent européen et qu'il s'accompagne aussi d'une ouverture continue de l'Europe au reste du monde, comme son histoire et ses intérêts les plus authentiques l'y destinent.

En 1992, cinq siècles après la première rencontre entre le vieux et le nouveau monde, les Espagnols auront également la responsabilité importante d'accueillir des événements aussi exceptionnels que l'Exposition universelle de Séville, les Jeux olympiques de Barcelone et la deuxième Conférence ibéro-américaine, qui sera la continuation de celle tenue cette année au Mexique.

Nous espérons que, grâce à tous ces événements, l'Espagne sera en 1992 un lieu de rencontre pour des hommes et des femmes venus du monde entier, un carrefour d'apports culturels et scientifiques et d'exploits sportifs, un lieu de réflexion et de projets pour notre avenir commun. Loin de toute exaltation simplificatrice, nous voulons que l'esprit universaliste qui anime les Nations Unies préside également aux activités qui auront lieu dans notre pays en 1992 et auxquels tous les membres et leurs pays respectifs sont cordialement invités.

J'ai tenu à vous faire part des quelques réflexions que m'inspirent les questions importantes qui se posent à la communauté internationale tout entière. C'est de la manière dont nous aborderons ces questions et les réglerons que dépendront la survie même de l'humanité et son avenir. Face à un pareil défi, la communauté internationale dispose de l'instrument le plus adéquat : l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi j'ai souhaité réaffirmer aujourd'hui ma confiance dans cette organisation et dans sa capacité d'atteindre des niveaux toujours plus élevés de paix, de justice et de liberté pour tous les peuples.

Le Roi Juan Carlos Ier

Enfin, je voudrais rappeler ici le souhait ardent du Gouvernement et du peuple espagnols de participer et de contribuer plus activement, grâce à l'expérience de notre passé, à l'énergie du présent et à notre espoir en l'avenir, aux efforts de l'Organisation des Nations Unies. Soyez certains de pouvoir compter sur la solidarité et l'appui de l'Espagne et de son Roi dans cette noble entreprise.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. M. Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne, de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

S. M. Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. KING (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de m'associer à ceux qui vous ont déjà félicité de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné votre vaste expérience des affaires des Nations Unies et vos talents diplomatiques reconnus, nous sommes certains que vous vous acquitterez remarquablement de vos responsabilités.

Je prends acte avec plaisir du renforcement de la présence de la sous-région du Pacifique au sein des Nations Unies. Les Etats du Pacifique et des Caraïbes, quoique séparés par la géographie, travaillent en collaboration étroite et constante au sein de cette instance et d'autres, à la recherche de solutions permettant de relever les défis uniques auxquels sont confrontés les petits pays insulaires en développement. La mise en commun de nos expériences, de nos perspectives et de nos aspirations apporte une dimension particulière au dialogue de cette communauté si diverse de nations. La Barbade est donc heureuse d'accueillir fraternellement les nouveaux Etats Membres des Iles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie.

Ma délégation tient aussi à souligner que, conformément au principe de l'universalité, nous accueillons la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée au sein de la famille des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de les voir participer activement aux travaux de l'Organisation et espérons qu'à leur tour ces pays considéreront le cadre des Nations Unies comme un soutien leur permettant de construire des ponts en prévision d'un avenir commun.

Nous sommes également heureux d'accueillir les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie et de saluer le rétablissement de leur souveraineté.

Je voudrais également saisir cette occasion pour faire mien l'hommage rendu à votre éminent prédécesseur, M. Guido de Marco. Nous le félicitons

M. King (Barbade)

de la manière novatrice dont il a utilisé la présidence en tant que catalyseur pour promouvoir le dialogue en vue de revitaliser et de renforcer l'efficacité de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, nous sommes certains que, sous votre direction éclairée, le dialogue progressera de façon constructive dans les mois à venir.

La Barbade félicite également son compatriote régional, M. Javier Pérez de Cuéllar, de la manière prudente dont il a dirigé l'Organisation en cette période complexe et sans précédent de son histoire. La diplomatie secrète du Secrétaire général et de son équipe de haut niveau a largement facilité les progrès récemment réalisés en ce qui concerne de nombreux problèmes qui étaient jusque-là insolubles et auxquels l'ONU devait faire face.

Aujourd'hui, à ce stade critique des relations internationales, le choix d'un nouveau Secrétaire général est naturellement d'une importance capitale pour nous tous. La personne choisie doit être un dirigeant capable de préserver l'indépendance et l'intégrité du poste, un médiateur capable de maintenir un équilibre sain entre les différents intérêts représentés au sein de l'Organisation et un activiste engagé qui inspirera une confiance universelle en la capacité de l'ONU de s'acquitter résolument et impartialement des fonctions essentielles que lui confère la Charte. En faisant notre choix, ma délégation est d'avis que nous devons tenir dûment compte du principe de la rotation.

Les événements importants de ces deux dernières années ont entraîné des changements profonds et irréversibles dans la conduite des relations entre pays. La fin de la guerre froide, et avec elle la disparition rapide des différences idéologiques, a fait naître une remarquable assemblée de nouveaux partenaires, des possibilités concrètes de désarmement, l'attente des retombées de ce qu'il est convenu d'appeler les dividendes de la paix et des déclarations pleines de confiance sur l'avènement prochain d'un nouvel ordre mondial. Néanmoins, l'euphorie a été de courte durée. La guerre et les ravages dans le golfe Persique et la récente désintégration interne spectaculaire d'un empire à l'Est rappellent de manière poignante les ajustements difficiles qui nous attendent dans un monde privé du statu quo familial.

M. King (Barbade)

Les récents événements en Union soviétique et la réaction de la communauté internationale montrent à quel point les anciennes inimitiés et suspicions ont diminué et la notion d'interdépendance mondiale s'est imposée. Le 19 août 1991, le Gouvernement de la Barbade a condamné publiquement en tant qu'acte inconstitutionnel et non démocratique la tentative faite pour forcer le Président légitime de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à se retirer.*

* M. Wilenski (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

M. King (Barbade)

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a fait de même. Le peuple barbadien a été frappé par le courage et la dignité dont a fait preuve le peuple soviétique en surmontant avec succès cette grave menace, et il est disposé, avec la communauté internationale, à l'appuyer dans toutes les formes d'association pacifique qu'il choisira librement pour lui-même.

Nous sommes néanmoins profondément préoccupés par la rupture de l'ordre civil et le déclenchement du conflit armé dans la République socialiste fédérée de Yougoslavie. Nous prions instamment toutes les parties au conflit de poursuivre leurs buts par des moyens pacifiques, et nous appuyons les efforts de maintien de la paix de la Communauté européenne.

La guerre du Golfe a été une tragédie non seulement pour la population iraquienne et koweïtienne innocente, mais pour l'ensemble de la communauté internationale. Elle nous a rappelé sans ambage que l'ambition effrénée même d'un individu isolé peut quelquefois détruire du jour au lendemain la paix mondiale fragile et incertaine, que notre organisation s'efforce de maintenir. Il était d'une importance capitale que l'ONU intervienne dans cette crise lourde de conséquences afin de montrer clairement que l'agression flagrante n'a pas sa place dans le monde moderne et que, quelles que soient sa taille ou son importance sur le plan militaire, tout Etat a le droit souverain de vivre dans la paix et la sécurité.

Les résultats de l'affrontement dans le Golfe ne motivent toutefois aucune célébration triomphale. Ils sont plutôt l'occasion de réfléchir sérieusement aux lourdes conséquences humaines de la guerre et aux moyens à employer pour faire en sorte qu'elle ne se renouvelle pas.

Quarante ans de polarisation, du fait de la guerre froide, au sein des Nations Unies nous ont, de fait, empêchés d'appliquer les dispositions d'urgence prévues à l'Article 43 de la Charte, nécessaires pour que les Nations Unies prennent sous l'égide du Conseil de sécurité des mesures collectives ayant force contraignante.

La crise du Golfe a été la première occasion dans l'après-guerre froide de mettre à l'épreuve l'application du principe de sécurité collective. Le cas du Koweït est sui generis, et la coalition d'intérêts qui a réagi alors ne risque guère de se reproduire dans d'autres cas de violation de la paix. Le nouvel esprit de coopération entre les cinq membres permanents du Conseil

M. King (Barbade)

porte en lui l'espoir d'une revitalisation du Conseil de sécurité, qui serait enfin en mesure de s'acquitter des lourdes responsabilités que lui confère la Charte. Il est donc nécessaire de mettre à la disposition du Conseil les outils permanents d'application de ses décisions nécessaires pour dissuader et, en dernier ressort, contrer l'agression. Les mécanismes particuliers ne sont guère de nature à rassurer les petits Etats, aux faibles ressources comme le mien, qui voient dans l'ONU le seul garant impartial de leur sécurité. Il faut également donner un plus grand élan au renforcement des compétences du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en matière de prévention et de solution des conflits.

Il convient également de veiller à équilibrer les pouvoirs et les attributions du Conseil de sécurité par une véritable consultation et la participation de Membres de l'ONU aussi nombreux que possible. D'ailleurs, le Secrétaire général a souligné dans son rapport de 1990 sur les travaux de l'Organisation que :

"la concertation des grandes puissances n'aura l'incidence voulue sur la situation mondiale qu'à condition de recevoir l'appui de la majorité des Etats Membres. C'est l'adhésion librement consentie de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité qui peut le mieux dissiper toute impression, avec ce qu'elle peut engendrer d'inquiétude, que les affaires du monde sont gérées par un directoire."

(A/46/1, p. 14 et 15)

La fin des tensions de la guerre froide offre à la diplomatie des Nations Unies une occasion historique de centrer ses efforts sur l'instauration d'une paix durable dans les zones qui connaissent encore des conflits régionaux. La Barbade se félicite des premiers pas qui ont été faits dans ce sens au Moyen-Orient. Nous appuyons sans réserve la tenue d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées afin de parvenir à un règlement juste, qui respecte à la fois le droit du peuple palestinien à une patrie et celui d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues.

Par ailleurs, la Barbade prend acte des progrès significatifs accomplis dans le processus ardu conduisant à une paix durable au Cambodge et du rôle fondamental que devra jouer l'ONU dans l'application de l'accord de paix

M. King (Barbade)

final. De même, les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter le processus de règlement pacifique au Sahara occidental doivent être reconnus et appuyés par les Etats Membres.

En ce qui concerne notre région, la Barbade se félicite de la normalisation des relations entre le Belize et le Guatemala et des efforts historiques qui sont faits pour trouver une solution négociée aux divergences qui existent encore. Le relâchement des tensions entre ces deux voisins contribuera grandement au renforcement des relations entre l'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes. Des mesures concrètes ont déjà été prises à cette fin et j'attends avec intérêt le début, le mois prochain au Honduras, de ce que sera, je l'espère, un processus de dialogue ministériel et de coopération réguliers entre l'Amérique centrale et la CARICOM.

De même, nous sommes encouragés par la percée réalisée récemment dans les négociations entre le Gouvernement d'El Salvador et le Front de libération nationale Farabundo Martí (FMLN) et par la signature de l'Accord de New York, le 25 septembre dernier, qui offrent pour la première fois de véritables chances d'instaurer une paix définitive et durable dans ce pays troublé.

Nous espérons sincèrement que l'esprit de conciliation, de dialogue et de bon voisinage aura une influence sur les tensions qui existent encore entre les pays de notre continent.

Dans cette atmosphère générale de progrès et d'optimisme, les événements qui se sont produits la semaine dernière en Haïti représentent un anachronisme honteux dans le paysage régional. Les Etats membres de la Communauté caraïbe ont participé de très près aux efforts régionaux et internationaux destinés à favoriser le processus électoral et de démocratisation en Haïti, et ils sont outrés par les tentatives brutales et pernicieuses pour fouler aux pieds la volonté du peuple haïtien. La Barbade n'entretiendra aucuns rapports avec les usurpateurs de Port-au-Prince et appuie totalement les mesures prises par l'Organisation des Etats américains pour faire échouer le coup d'Etat et rétablir le gouvernement légitime du père Jean-Bertrand Aristide. Il est indispensable que l'ONU agisse à l'unisson pour assurer le succès de l'effort régional.

Le désarmement véritable et complet est un facteur indispensable du renforcement de la paix. La Barbade se félicite des initiatives importantes

M. King (Barbade)

annoncées récemment par les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en matière de désarmement nucléaire, dont elle espère qu'elles favoriseront un progrès réel dans ce domaine capital. De même, nous appuyons totalement le regain d'intérêt de la communauté internationale pour la création d'un régime interdisant les armes chimiques et autres armes de destruction massive. Mon pays, la Barbade, est prêt à renoncer solennellement et à tout jamais à leur utilisation.

La communauté internationale doit laisser l'ONU jouer un rôle plus actif pour faire en sorte que les acquis du désarmement dans certaines régions du monde ne soient pas réduits à néant par des courses aux armements frénétiques en d'autres lieux. La Barbade est convaincue de la nécessité absolue de la transparence dans la vente et le transfert des armes et appuie la création et la tenue d'un registre ad hoc sous les auspices des Nations Unies. Les accords de sécurité régionaux et sous-régionaux devraient être encouragés activement sous l'égide de la Charte.

Depuis 1982, les pays de l'Est des Caraïbes participent à un système de sécurité régionale qui leur est propre. En tant que micro-Etat vulnérable, mon pays est convaincu qu'une militarisation accrue pour faire obstacle à un éventuel agresseur extérieur ne renforce guère la sécurité nationale mais qu'elle est, au contraire, potentiellement porteuse de déstabilisation interne. Nous avons donc opté pour des dispositions qui associent force interne minimale et capacité de réaction commune rapide pour répondre à toute menace sur l'un quelconque des territoires participants. Les ressources du système sont affectées selon le cas à d'autres domaines de coopération fonctionnelle, notamment la lutte contre les stupéfiants et les secours en cas de catastrophe.

M. King (Barbade)

Il convient d'étendre le système pour inclure d'autres territoires à la Communauté des Caraïbes, et un comité dont j'assume la présidence s'occupe activement de cette question. L'initiative des Caraïbes est en accord avec les dispositions du Chapitre VII de la Charte, et nous sommes certains qu'elle recevra le plein appui d'un Conseil de sécurité revitalisé.

La question de l'apartheid préoccupe toujours ma délégation. Tout en étant encouragés par les progrès mentionnés dans le deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, nous sommes très préoccupés par la violence qui fait obstacle à un dialogue politique essentiel si l'on veut parvenir à une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Nous espérons donc ardemment que grâce à l'accord de paix de Johannesburg, signé le 14 septembre 1991, la Conférence multipartite prévue pourra se dérouler dans un environnement de confiance et de sécurité.

Dans ce contexte, la Barbade appuie l'opinion exprimée dans la Déclaration d'Abuja du 29 juillet 1991, selon laquelle les négociations permettant la rédaction et l'adoption d'une constitution démocratique et non raciale doivent avoir lieu d'urgence.

Nous sommes profondément convaincus que la communauté internationale doit continuer à exercer des pressions sur le régime de Pretoria, grâce au maintien de sanctions économiques et financières, jusqu'à ce qu'elle ait la preuve que des changements profonds et irréversibles sont intervenus pour permettre l'instauration d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Jusqu'à présent, seules des mesures partielles ont été prises pour la réalisation de cet objectif. Décidons donc de garder ce cap tant que l'apartheid, ce crime contre l'humanité, n'a pas été éliminé.

De nombreuses voix ont proclamé un nouvel ordre mondial. Peu cependant l'ont défini. Pour la délégation de la Barbade, cette définition doit dépasser les notions purement militaires ou politiques. Ces quelques dernières années, nous avons assisté à une progression spectaculaire vers la réalisation universelle de la liberté humaine. Mais la liberté ne peut signifier une paix durable dans un monde où des centaines de millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et la privation extrêmes et où 23 % de la population du monde profite de 85 % de sa richesse. Un nouvel ordre

M. King (Barbade)

mondial doit être fondé sur la justice sociale et donner à tous la possibilité de profiter de la mise en valeur des ressources de la planète.

Malheureusement, on ne perçoit guère de signes réels annonçant une action éclairée en la matière. Au contraire, le fossé entre le Nord et le Sud continue de s'élargir.

Pour que les pays en développement puissent se faire une place dans le monde meilleur des années 90 et au-delà, des mesures urgentes doivent être prises pour véritablement libéraliser le commerce, pour alléger le fardeau de la dette et pour inverser le courant net de ressources du Sud vers le Nord. Il est essentiel que l'Uruguay Round termine rapidement et avec succès ses travaux. Des mesures d'allégement de la dette plus poussées, y compris la question de la dette due aux institutions financières multilatérales, doivent également être examinées.

La notion d'un développement économique durable et écologiquement rationnel a suscité un intérêt beaucoup plus important au fur et à mesure que l'ONU prépare la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement. Toutes les nations partagent dans une certaine mesure la responsabilité de la détérioration de l'environnement qui afflige notre planète et doivent donc travailler ensemble pour trouver des solutions à cette question critique.

De fait, l'acceptation par les pays développés de la responsabilité principale de la pollution de l'environnement sur le plan mondial est un pas dans la bonne direction. Malheureusement, l'acceptation n'a pas toujours été suivie d'action. Certains ont continué de traiter de questions qui sont au coeur du succès de la Conférence de 1992 comme si elles relevaient de la charité plutôt que de la responsabilité collective. La simple justice exige un niveau plus élevé de volonté politique que celui manifesté jusqu'à présent dans les préparatifs de la Conférence de 1992. Nous invitons les pays à agir de manière responsable dans les efforts qui sont faits pour lancer une nouvelle ère de développement durable sur le plan de l'environnement.

En ce qui concerne mon pays, sa recherche d'un développement durable a toujours été entravée par des signes contradictoires du Nord. La Barbade a toujours suivi, sans contrainte, les recommandations acceptées pour le développement. Notre société s'est développée dans le contexte d'une démocratie véritablement représentative, du respect des droits de l'homme et

M. King (Barbade)

de la primauté du droit, de dépenses militaires minimales, de responsabilité publique et d'une gestion soigneuse de maigres ressources pour appliquer des politiques axées sur la population. La reconnaissance du réseau très développé de services sociaux de la Barbade et de la haute qualité de vie de notre pays se reflète clairement dans la place qu'elle s'est vu attribuer dans le rapport de 1991 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

Pourtant, l'ironie veut que l'environnement économique international ne donne pas de prix de bonne conduite. Au moment précis où on la félicite en tant que modèle de planification du développement, la Barbade en vient au point où ses recettes, dans un marché féroce protégé, ne sont plus suffisantes pour payer ses réalisations. Car il n'y a pas de réseau d'appui pour encourager les pays en développement à revenu moyen à atteindre des niveaux plus élevés de développement. Les exemples qui nous entourent semblent suggérer que nous sommes prisonniers d'une partie du jeu de l'oie.

J'ai déjà mentionné le dialogue sur la réforme de l'Assemblée générale, qui est actuellement en cours. Ma délégation estime qu'il importe de prendre d'urgence des mesures pour améliorer l'efficacité et la pertinence de l'Assemblée générale dans le cadre des buts et principes de l'Organisation. Néanmoins, dans notre volonté de revitaliser l'ONU, nous devons veiller à ne pas agir impulsivement, sans analyser à fond et en détail toutes les incidences. Car nous pourrions nous apercevoir que le problème n'était pas dans le système existant en soi, mais plutôt dans la paralysie dont il était victime.

M. JAMEEL (Maldives) (interprétation de l'anglais) : Je me permettrai tout d'abord, au nom de la délégation des Maldives, de transmettre nos félicitations les plus sincères à l'Ambassadeur Shihabi pour son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Son élection est un hommage qui lui est rendu pour sa contribution dévouée à cette organisation mais qui est aussi rendu au pays qu'il représente, le Royaume d'Arabie saoudite, avec lequel les Maldives entretiennent de longue date des liens d'amitié et de fraternité islamique. Je suis convaincu que sa sage direction et son leadership permettront à cette session de l'Assemblée générale de s'occuper efficacement des questions très importantes qui figurent à son ordre du jour.

M. Jameel (Maldives)

Je me permettrai également d'exprimer la profonde appréciation et la grande estime de ma délégation pour S. E. M. Guido de Marco, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, pour la distinction avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités exigeantes.

M. Jumeel (Maldives)

Les Maldives se félicitent de l'admission, lors de la présente session, de sept nouveaux Etats Membres au sein de notre famille de nations indépendantes et souveraines. Cela nous rapproche encore davantage de la réalisation de l'universalité de l'Organisation. Nous sommes très heureux de voir parmi nous les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall, qui ont en commun avec nous de nombreuses caractéristiques géographiques et qui ont des aspirations politiques et économiques semblables. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aussi parmi nous à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée, deux Etats avec lesquels les Maldives entretiennent depuis longtemps des relations cordiales et amicales. Nous espérons que leur entrée aux Nations Unies permettra aux peuples de la Corée de régler leurs différends et de vivre en harmonie. Nous sommes en outre heureux d'assister au retour au sein de la communauté internationale des trois pays baltes, la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie.

Alors que nous sommes sur le point de nous acquitter de la tâche importante et difficile d'élire un successeur au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, je tiens à lui rendre un hommage tout particulier et à le saluer avec admiration et reconnaissance. Aux Maldives, nous garderons de lui l'image d'un homme doué de sagesse, de patience et de grands talents de diplomate, et d'un homme d'Etat qui a servi la communauté internationale avec conviction et dignité à une époque difficile. Je saisis cette occasion pour lui offrir nos meilleurs voeux pour l'avenir.

Nous avons assisté à des changements spectaculaires sur la scène politique internationale ces dernières années. Ces changements se sont succédé si vite que le monde a dû se hâter de s'adapter aux nouvelles réalités. Les événements continuent de se succéder en nous offrant des occasions sans précédent d'instaurer la paix et de créer un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et l'égalité. Ainsi, la présente session de l'Assemblée générale est donc une session cruciale. L'ONU étant la plus universelle de toutes les organisations doit tenir compte de ces changements. Plus important encore, elle doit jouer un rôle renforcé en tant que protectrice, intermédiaire et gardienne de la paix et de la justice dans le monde. En nous appuyant sur les nobles principes de notre Charte, faisons

M. Jameel (Maldives)

maintenant ensemble preuve de créativité et redéfinissons nos objectifs comme l'ont fait les pères fondateurs de cette organisation il y a 45 ans.

Parmi d'autres événements importants de ces derniers mois, nous avons assisté à la fin heureuse de la folle aventure de la guerre froide, et peut-être aussi à celle de la rivalité Est-Ouest pour la suprématie, qui ont tristement hanté l'espèce humaine pendant plus de 40 ans. Nous félicitons les acteurs de leur vision et de leurs décisions courageuses, mais nous restons prudents quant aux promesses du nouvel ordre mondial pour l'avenir. Nous avons beaucoup d'espoir, et nos exigences vont grandissant à mesure que nous démantelons les orientations politiques et les alliances qui ont imposé au monde un statu quo injustifié faisant obstacle à la paix et à la justice. Nous nous demandons en particulier avec inquiétude si ce nouvel ordre sera juste pour les pays en développement - et en particulier les moins avancés d'entre eux. Ma délégation estime que le nouvel ordre mondial - s'il voit jamais le jour - devrait être équitable et juste, et fondé sur les principes mêmes pour l'application desquels nous avons oeuvré dans le passé. Il devrait s'agir d'un ordre de paix et de coexistence pacifique, de tolérance et de compromis raisonnable. Il serait dommage que nous permettions que des envies d'hégémonie politique, de protectionnisme poussé à l'extrême, de nationalisme endurci et/ou de racisme se développent de nouveau sous nos yeux alors que nous jouissons du confort de la brise qui souffle actuellement. De graves conséquences pourraient s'ensuivre. Ce nouvel ordre devrait être formulé de façon démocratique et mis en oeuvre de façon collective. Cet ordre devrait tenir compte des préoccupations des peuples du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, sans discrimination ni privilège. En nous efforçant de créer ce nouvel ordre mondial, nous ne devrions jamais perdre de vue les nobles objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le nouvel ordre devrait reposer sur les principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires internes des autres nations.

Les responsabilités de la communauté internationale à ce stade critique de l'histoire sont multiples. Elles comprennent dans l'immédiat notamment l'accélération du processus de désarmement, le règlement pacifique des conflits en cours et le renforcement du concept de légitimité et de la primauté du droit dans les relations entre Etats.

M. Jameel (Maldives)

Dans ce contexte, nous apprécions beaucoup les mesures positives prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine du désarmement. Nous nous félicitons notamment de l'initiative récente du Président Bush, qui a annoncé la décision du Gouvernement américain de renoncer aux armes nucléaires à courte portée. De même, nous sommes encouragés par la réaction positive du Président Gorbatchev. Nous espérons que cette décision historique donnera le ton pour le processus d'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive que nous attendons depuis longtemps. Nous souhaitons ardemment que la prolifération des armes nucléaires cesse immédiatement, non seulement dans les zones de conflits, mais également aux niveaux mondial et régional.

A ce stade, nous nous préoccupons également de la nécessité urgente de trouver une solution durable au conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve toujours la question de la Palestine. Nous estimons qu'un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient ne sera possible que si le processus comprend la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, et notamment de son droit à l'autodétermination et de son droit de créer son propre Etat dans sa propre patrie. Nous espérons que les récents efforts menés par les Etats-Unis visant à convoquer une conférence de paix aboutiront à des résultats positifs.

Le problème de Chypre est une autre question qui mérite notre attention immédiate. Nous appuyons les efforts inlassables du Secrétaire général des Nations Unies pour régler cette question, mais nous demandons sincèrement à toutes les parties concernées de faire un nouvel effort pour parvenir rapidement à un règlement de leur différend sur la base de la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité, qui prévoit à notre avis une façon juste et pratique de parvenir à un règlement global du différend.

En Afrique du Sud, nous avons assisté à une évolution positive vers l'abolition de l'abominable système d'apartheid qui est un affront à la race humaine tout entière. Bien qu'il y ait eu des changements, c'est un système qui est inacceptable jusque dans ses moindres détails. C'est pourquoi ma délégation est en faveur du maintien des sanctions internationales qui ont été imposées au régime raciste tant que l'ensemble du système d'apartheid n'aura pas été entièrement démantelé.

M. Jameel (Maldives)

L'initiative récente des membres permanents du Conseil de sécurité, en parallèle avec les efforts inlassables des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), nous permet d'espérer qu'un règlement interviendra au Cambodge. Nous restons préoccupés, cependant, par la situation en Afghanistan où, malgré le retrait des troupes étrangères et les accords signés entre les parties, les combats se poursuivent, empêchant des millions d'Afghans de rentrer dans leurs foyers et de reprendre une vie normale. Nous demandons à toutes les parties concernées de résoudre rapidement ce problème.

M. Jameel (Maldives)

La crise du Golfe a été une expérience dont le monde a tiré de nombreuses leçons. Il convient de louer la réaction rapide et décidée de la communauté internationale pour repousser l'agression contre le Koweït. La preuve du bon fonctionnement du système de sécurité collective a souligné le besoin de renforcer la notion et le mécanisme de sécurité collective internationale. Elle a également souligné le fait que l'on doit adhérer constamment à un tel système si l'on veut maintenir la paix et la sécurité internationales. On ne saurait établir de distinction entre les pays en se fondant sur la taille, la force et la richesse économique lorsqu'il s'agit d'appliquer la Charte. La crise du Golfe et de nombreux autres événements récents ont mis en lumière la vulnérabilité des petits Etats et leur besoin d'un appui international pour faire face aux menaces de toutes sortes à leur sécurité.

Nous restons fermement convaincus que la question de la sécurité collective, dont les problèmes particuliers des petits Etats, devrait figurer au nombre de nos priorités alors que s'annonce un nouvel ordre mondial. Dans le sillage de la tendance actuelle au relâchement de la tension internationale, qui est le fruit du dialogue et de la coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de plus en plus actif en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. C'est un défi et une responsabilité que l'Organisation ne peut accepter qu'avec l'appui ferme et indéfectible de tous ses Membres, les plus grands et les plus puissants d'entre eux notamment. Pour les petits Etats comme les Maldives, les Nations Unies ont toujours été et seront toujours le meilleur espoir d'écarter les défis lancés à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale.

Par conséquent, les Maldives et de nombreux autres petits Etats Membres de l'Organisation seront heureux d'examiner une fois encore, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la question de la protection et de la sécurité des petits Etats, et nous espérons trouver auprès des membres de l'Assemblée le même appui et la même sympathie que ceux qu'ils nous ont manifestés il y a deux ans lorsque nous avons pour la première fois fait une proposition en ce sens à la quarante-quatrième session. A ce propos, j'attire l'attention des Etats Membres sur le rapport du Secrétaire général à ce sujet, qui reconnaît notamment qu'en raison de leurs caractéristiques intrinsèques,

M. Jameel (Maldives)

les petits Etats exigent peut-être une attention et un appui particuliers, et qu'il est certainement dans l'intérêt bien compris de la communauté internationale de sauvegarder la sécurité des petits Etats. Ce rapport dit également que les petits Etats ont une aptitude limitée pour ce qui est d'assurer leur propre sécurité.

C'est une observation tout à fait fondée quand on songe à la situation où se trouvent nos pays. Notre base économique est très étroite, et toute tentative faite pour renforcer les forces de sécurité reviendrait à détourner des ressources d'autres secteurs du développement. Par ailleurs, dans un pays comme le nôtre, même une brève perturbation du mécanisme politique et économique par des aventuriers internationaux, tels que des narcoterroristes ou mercenaires, pourrait porter un rude coup à l'économie dont nous serions longs à nous en remettre.

La dégradation de l'environnement devrait figurer sur la liste des priorités du nouvel ordre mondial. Ce problème menace l'existence même de nombreux Etats représentés à cette assemblée. Le risque de réchauffement de la planète et d'élévation possible du niveau de la mer, capables de compromettre la survie de notre nation insulaire, est un sujet de vive préoccupation pour les Maldives. En fait, la moindre catastrophe écologique peut avoir les pires conséquences pour des pays comme les Maldives. J'en veux pour preuve les dégâts énormes causés par les tempêtes particulièrement violentes que nous avons subies en mai dernier. Je saisis cette occasion pour dire combien mon gouvernement est reconnaissant à la communauté internationale de l'avoir si généreusement aidé à porter secours aux sinistrés et à prendre des mesures de relèvement.

De concert avec d'autres Etats d'Asie du Sud, les Maldives s'emploient à mettre la dernière main à deux importantes études sur l'environnement : l'étude de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale sur les catastrophes naturelles; et l'étude sur l'effet de serre et son impact sur la région. Nous comptons achever ces deux études à temps pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil l'année prochaine. Les Maldives sont impatientes de participer à cette très importante conférence, dont elles espèrent qu'elle pourra mettre au point une stratégie mondiale de l'environnement propre à garantir la

M. Jameel (Maldives)

protection et la préservation de l'environnement et à promouvoir un développement durable dans l'intérêt des générations futures.

Les questions du développement doivent à coup sûr figurer à l'ordre du jour du nouvel ordre international. "Développement", voilà le mot magique pour tous les pays, qui aspirent à un meilleur développement de leur infrastructure, pour que leurs citoyens aient un niveau de vie meilleur. Mais, dans ce que l'on devrait maintenant appeler le vieil ordre, les chances de développement étaient fort inégales. Un groupe restreint de pays a atteint un niveau de vie extrêmement élevé aux dépens des autres parmi nous. Les termes de l'échange et autres réalités économiques ont été manipulés pour que ceux d'entre nous qu'on appelle "les pays peu développés" le restent. Avec le relâchement des tensions dans les domaines politique et militaire, il faut espérer que les ressources ne servant plus à la fabrication d'armes seront utilisées pour aider les pays peu développés à réaliser leurs aspirations. Nous espérons que ce sera là les dividendes de la paix.

Ce sont ces espoirs et ces aspirations qui nous animent alors que commence une autre session de l'Assemblée générale. Le climat qui règne augure bien de la réalisation de ces aspirations et de ces espoirs qui sont les nôtres depuis si longtemps. Nous n'avons jamais eu, dans l'histoire de l'Organisation, une occasion comme celle-ci, et nous ne devons pas la laisser passer.

M. GRANT (Guyana) (interprétation de l'anglais) : La physionomie politique du monde a été profondément altérée ces derniers temps. L'ère de la guerre froide, qui a opposé d'effroyables forces rivales et qui a façonné et influencé si tragiquement les relations internationales pendant bien trop longtemps a quasiment pris fin. Le rideau de fer et le mur de Berlin ne sont plus. Le potentiel de conflit nucléaire, avec ses conséquences destructrices, a été réduit, comme du reste nombre des caractéristiques angoissantes de l'affrontement Est-Ouest. A leur place sont apparues une nouvelle indépendance et l'esquisse d'un nouvel ordre mondial qui, s'il est encore mal défini, peut être discerné par les yeux de la foi et de l'espoir.

Nous sommes donc entrés dans une ère nouvelle et prometteuse pour les relations mondiales. Mais l'horizon n'est pas sans nuage. Les principes et les objectifs qui sous-tendent la Charte de l'Organisation sont encore trop

M. Grant (Guyana)

souvent violés. Les différends internationaux n'ont pas toujours été réglés par des moyens pacifiques, comme l'ont montré l'invasion du Koweït par l'Iraq et ses conséquences. Et la coopération internationale pour la solution des problèmes de caractère économique n'a pas non plus été aussi manifeste que prévu.

C'est dire que l'espoir en l'avenir et les soucis pour l'avenir se juxtaposent. Même si les risques de conflit nucléaire ont diminué, le recours à la force pour régler les différends internationaux et bilatéraux risque toujours de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors même que la coopération et l'intégration régionales deviennent un processus mondial mettant en jeu la création de blocs économiques étendus et puissants, certains Etats, mus par des forces plus puissantes et plus fondamentales que le nationalisme, sont entraînés dans des expériences centrifuges qui laissent prévoir leur fragmentation.

M. Grant (Guyana)

Les forces centrifuges qui sont nées du dénouement en Union soviétique, en Yougoslavie et ailleurs remettent en cause les notions traditionnelles de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale. Elles posent la question inéluctable de savoir si le monde deviendra une constellation unitaire comme nous l'avons longtemps prévu, ou si, en fin de compte, il se désintégrera en un ensemble disparate d'Etats fractionnaires. En même temps, nous ne pouvons pas oublier que l'effondrement des empires coloniaux et les transformations en cours en Union soviétique ont maintenant rapproché les Membres de l'Organisation de l'universalité. Il y a également un élan toujours plus fort vers la démocratie, la promotion des droits de l'homme à l'intérieur de tous les Etats et la revendication d'être gouverné par consentement plutôt que par force. Néanmoins, certains de ces Etats restent rétifs à la pleine application des principes de la liberté et de la démocratie aux relations entre Etats et dans les organisations intergouvernementales. Si elles ne sont pas toujours paradoxales, les tendances mondiales restent compliquées. Alors que le monde va vers l'unipolarité en termes politiques, l'économie a établi sa priorité sur le politique et l'environnement économique international est devenu plus multipolaire. Cependant, la tendance favorisant un monde politique unipolaire a réduit, en fait, le choix des modèles de développement. Il s'ensuit qu'un accord plus généralisé existe à présent sur les éléments importants de la promotion d'un développement bénéfique et durable.

Devant ces complexités, il nous appartient d'analyser les tendances actuelles et, dans la mesure du possible, d'orienter leur cours. Cela devrait être une tâche fondamentale de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Shihabi, nous ne manquerons pas de trouver la voie de l'avenir.

Nous sommes donc très heureux de l'élection de l'Ambassadeur Shihabi à la présidence de la quarante-sixième session. La distinction qui lui est conférée reconnaît non seulement ses propres qualités de diplomate mais aussi le prestige de son pays, l'Arabie saoudite. Je note avec plaisir que nos deux pays jouissent d'excellentes relations grâce à des liens religieux et culturels déjà anciens.

Je voudrais aussi rendre hommage au précédent président en fonctions, S. E. M. Guido de Marco, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires

M. Grant (Guyana)

étrangères de Malte, pour la manière exemplaire dont il a dirigé la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il a prôné avec ardeur la revitalisation des Nations Unies pour répondre aux besoins croissants de ses Membres. C'est un appel que nous devons sans aucun doute entendre si nous voulons que l'Organisation soit à la hauteur et à l'écoute des conditions nouvelles d'aujourd'hui.

Un appel semblable a été lancé par notre très respecté Secrétaire général sur la base de ses longues années d'expérience en tant que directeur général de l'organe mondial dans son rapport récent à l'Assemblée générale. Et de nouveaux besoins, il n'en manque pas puisque, avec le temps, l'ordre du jour international s'est de plus en plus allongé. Au moment où il quitte son poste, le Secrétaire général mérite notre profonde gratitude pour avoir dirigé notre organisation tout au long d'une décennie très difficile. A mon avis, ce n'est qu'en nous servant des résultats qu'il a obtenus pour renforcer encore les Nations Unies que nous pouvons lui rendre le plus grand hommage.

J'ai mentionné le principe de l'universalité sur lequel est fondée l'Organisation. Il me reste donc à souhaiter la bienvenue non seulement aux trois Etats baltes, la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie, qui ont retrouvé leur indépendance, mais aussi à la République populaire démocratique de Corée, à la République de Corée, aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall, qui ont choisi de devenir Membres des Nations Unies. Je suis convaincu que ces sept Etats apporteront un dynamisme nouveau à l'Organisation et contribueront pleinement à ses travaux.

Voilà exactement 25 ans, le 20 septembre 1966, que le Guyana est devenu Membre de l'Organisation. Il y a 25 ans, nous nous sommes promis à la démocratie, à ses processus et à ses idéaux. Nous avons résolu de protéger notre indépendance, de mettre en valeur nos ressources avec nos énergies et l'aide de nos amis. Nos aspirations d'aujourd'hui ne sont pas différentes de celles d'alors. Néanmoins, nous savons que nous vivons dans un monde de cruelles réalités et nous sommes certains que, si nous avons l'occasion de nous faire entendre, nous pourrions contribuer à l'établissement d'un monde juste et pacifique.

M. Grant (Guyana)

Il a fallu au Guyana chaque minute de ces 25 ans pour affirmer avec succès son droit à participer pleinement aux organisations et dispositions régionales relevant de son hémisphère. En effet, ce n'est qu'en janvier dernier que le Guyana a été admis en tant que membre de l'Organisation des Etats américains. Le chemin parcouru a été long. Et le voyage n'aurait pas encore pris fin sans doute si nos pays frères de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) n'avaient persévéré dans leurs appels à l'organisation pour qu'elle élargisse son universalité en acceptant parmi ses membres le Guyana et son compagnon de route, le Belize. D'autres Etats membres de l'organisation se sont également distingués au lendemain de l'appel du CARICOM. Le Guyana a exprimé sa reconnaissance à tous les Etats membres qui l'ont reçu au sein de l'organisation qui est le cœur même de la famille de notre hémisphère.

Le Guyana est profondément satisfait de voir qu'il célèbre son vingt-cinquième anniversaire en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies au moment où le caractère de l'environnement politique mondial est nettement plus chaleureux qu'à aucun autre moment de notre participation à l'Organisation. Cela est dû à la nouvelle détente qui marque les relations entre Moscou et Washington. Un ordre mondial fondé avec fragilité sur la terreur et une destruction mutuellement assurée cède peu à peu le pas à un nouvel ordre reposant sur la confiance et la prévisibilité, prémisses beaucoup plus sûres. Je suis donc heureux aussi qu'il y ait aujourd'hui la promesse d'un accord de grande portée sur de nouvelles mesures dans les négociations actuelles concernant la réduction des armements. A cet égard, le Guyana se félicite des propositions récentes formulées par le Président Bush. Maintenant que le Président Gorbatchev y a répondu dans le même sens, le monde semble se rapprocher du jour où les armes nucléaires ne formeront plus partie d'un arsenal défensif ou offensif.

Les actions positives dans le domaine du désarmement peuvent avoir des effets bénéfiques autres que d'améliorer la situation générale de sécurité. Le lien entre désarmement et développement, qui semble si évident à tant d'Etats, peut maintenant, nous l'espérons, jouir d'une reconnaissance universelle et sans réserve et faire l'objet d'un accord sur des mesures concrètes visant à le transformer en réalité.

M. Grant (Guyana)

Tout en accueillant favorablement l'évolution positive en matière de réduction des armements, il est nécessaire de rester en garde devant la menace plus lourde que d'autres situations font planer sur la sécurité. La plus fréquente est la situation économique et sociale très difficile de vastes secteurs de populations nationales. La paupérisation sans cesse accrue des peuples du monde entier devrait être un sujet de préoccupation mondiale. Il devrait en être de même en ce qui concerne ces situations de conflit et de troubles qui, dans les circonstances d'hier, semblaient résister à tout examen et à toute solution. Je veux parler du Moyen-Orient, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique centrale, du Sahara occidental, du Cambodge et de la péninsule coréenne, entre autres. Les perspectives semblent moins sombres actuellement pour beaucoup de ces situations.

M. Grant (Guyana)

C'est particulièrement vrai en Amérique centrale où les derniers foyers de violence en El Salvador et ailleurs s'éteignent peu à peu. La restauration de la paix au Nicaragua et le récent établissement de relations diplomatiques entre le Belize et le Guatemala diminuent les tensions dans la région et renforcent les perspectives de coopération régionale. Au Cambodge, nous prenons note de la mise en place du Conseil national suprême représentatif, qui a entamé le processus de réconciliation nationale. Dans l'île de Chypre toujours divisée, il convient d'explorer de manière approfondie les possibilités d'un règlement du conflit, afin de sauvegarder le bien-être et l'intégrité territoriale de ce pays. Au Sahara occidental, on continue d'espérer que la cessation des hostilités permettra de mettre en place la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et permettra aux Nations Unies de favoriser un règlement entre les belligérants.

Néanmoins, des obstacles à certaines solutions dans d'autres pays et régions subsistent encore, notamment là où les difficultés proviennent de sentiments profondément enracinés allant de notions de supériorité raciale à la nécessité fondamentale d'espace territorial, y compris les convictions nées de l'expression de la dignité nationale, de la culture et de la religion. En Afrique du Sud, le système injuste de l'apartheid n'a pas encore cédé complètement devant les efforts diplomatiques. En tant que membre du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, le Guyana estime que la pression sous forme de sanctions appropriées doit être maintenue sur le Gouvernement sud-africain, afin qu'il mène à bien et respecte un programme qui rendra le processus de démantèlement de l'apartheid irréversible. Le gouvernement De Klerk doit également mener des négociations sérieuses avec les représentants authentiques de la majorité pour édifier une Afrique du Sud démocratique.

La guerre du Golfe a compliqué davantage encore l'imbroglio du Moyen-Orient. Mais cet événement même rend plus impérieuse que jamais la nécessité de tenir une conférence internationale à laquelle devraient participer toutes les parties, y compris les Palestiniens. Les initiatives prises actuellement pour convoquer une conférence de paix régionale sont un pas encourageant dans cette voie.

M. Grant (Guyana)

Dans notre hémisphère, les effets de la guerre froide se font encore sentir dans l'hostilité anormale qui existe entre les Etats-Unis et Cuba. Pour garantir véritablement la paix mondiale, il est indispensable que la détente soit généralisée. L'heure est maintenant venue d'enterrer les antagonismes qui sont les vestiges d'un autre âge. En tant qu'ami à la fois des Etats-Unis et de Cuba, le Guyana prie ces deux pays de se retrouver dans un nouvel esprit d'amitié et de coopération pour que les relations internationales soient entièrement harmonisées.

Nous comprenons bien sûr que la fin des rivalités Est-Ouest n'est pas la panacée à toutes les situations de conflit. Il existe de toute évidence des problèmes dont les origines se trouvent ailleurs que dans la guerre froide. Parmi les causes les plus explosives se trouvent les controverses territoriales, l'agrandissement national et les anciennes haines ethniques. Dans le cas tout récent d'Haïti, dont le gouvernement démocratiquement élu a été brutalement renversé par un coup d'Etat militaire, c'est le refus d'une minorité d'accepter la volonté populaire de la majorité. Ces actes de violence sont donc un défi lancé au rôle que l'Organisation doit jouer en vertu de la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans les nombreuses situations de conflit que j'ai mentionnées, les Nations Unies ont joué un rôle important dans la recherche de solutions pacifiques, comme l'a souligné la récente réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Accra. La guerre du Golfe a permis à l'Organisation de montrer qu'elle pouvait agir efficacement lorsque les Etats Membres respectent leur attachement aux principes et aux objectifs de la Charte. Néanmoins, il y a un danger dans cette nouvelle situation politique. Il découle de la tentation de plier l'intérêt national soit en faveur de l'objectif national d'un simple Etat, soit en faveur d'un ensemble de puissances choisies au préalable. Cette tentation doit être évitée.

On s'accorde à penser que puisque la Charte prévoit des dispositions claires sur le maintien de la paix et de la sécurité, celles-ci pourraient être utilisées plus pleinement. L'expérience de la guerre du Golfe a jeté un jour nouveau sur le Conseil de sécurité, organe principalement concerné en matière de menaces à la paix. Tout en étant bien évidemment actif et

M. Grant (Guyana)

influent, le Conseil peut et doit faire plus pour s'acquitter du rôle important qui lui est imparti. A cet égard, il devrait chercher à mettre au point un mécanisme plus à même non seulement de faire appliquer ses décisions et résolutions, mais aussi de prévenir le déclenchement de conflits. Tout aussi indispensable à son efficacité est la confiance complète dans son modus operandi. Le Conseil doit donc apparaître à tous moments démocratique et transparent dans la conduite de ses affaires. Pour y parvenir, il faudrait envisager certaines réformes dans son fonctionnement.

Dans le nouveau climat d'espoir d'une coopération internationale mutuellement avantageuse, la question de la sécurité économique revêt une grande importance. L'année dernière, l'Assemblée a adopté deux documents constructifs. Le premier, la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, a été adopté lors d'une session extraordinaire. Le second, la Stratégie internationale du développement, a recueilli notre consensus au cours de la session ordinaire. La question est de savoir si les dispositions de ces documents sont appliquées avec sérieux ou si elles ne sont pas applicables du tout. Nous devons non seulement convenir de ce qu'il faut faire, mais aussi le faire.

Entre-temps, des groupes de pays s'organisent régionalement pour faire avancer leurs intérêts économiques communs. C'est le résultat logique des tendances à la mondialisation de l'économie. Le Guyana, en tant que membre de la Communauté des Caraïbes et d'autres groupes économiques régionaux importants, tels que le système économique latino-américain dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, participe activement au processus de coopération et d'intégration régionales. Dans le contexte plus vaste de l'hémisphère, le Président des Etats-Unis a lancé une idée audacieuse et novatrice, l'initiative "Enterprise for the Americas". Cette initiative prévoit pour la première fois dans l'histoire des relations économiques entre les Etats-Unis et l'Amérique latine et les Caraïbes des négociations sur certains de ses éléments, situation qui a existé pour les pays de la Communauté des Caraïbes dans leurs relations avec le Canada, et pour certains pays de l'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes dans leurs relations avec la Communauté européenne.

M. Grant (Guyana)

Cette initiative a généralement été bien accueillie dans la région. Fondée sur la nécessité mutuelle, son application progressive grâce à des consultations approfondies pourrait se révéler avantageuse pour les pays de l'hémisphère auxquels elle s'applique.

Malgré les avantages que procurent les groupes commerciaux et économiques régionaux, il convient de veiller à ce que les petits Etats qui se trouvent au sein de ces groupes, pas moins que ceux qui se trouvent en dehors pour quelque raison que ce soit, ne soient pas marginalisés. Pour prévenir cette possibilité, une bonne gestion, dans l'équité et le respect des règles, doit faciliter la création de conditions équitables pour tous les pays.

Néanmoins, il faut remarquer que dans la plupart des pays en développement, à quelques exceptions près, l'activité économique s'est ralentie l'année dernière. Avec la continuation de la récession, notamment en Amérique latine et en Afrique, le déclin est parvenu au point où les perspectives de reprise deviennent de plus en plus lointaines. La pauvreté est devenue endémique, et le fléau des maux sociaux accable la plupart des populations.

Nous avons assisté aux efforts déployés par les pays africains en vue de sortir leurs économies du marasme et du désespoir. Nous sommes convaincus que la situation économique critique en Afrique, et dans tout le monde en développement, peut être soulagée et considérablement améliorée par des termes de l'échange plus favorables et non simplement par une aide supplémentaire. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative japonaise d'organiser une réunion au sommet avec les pays africains pour discuter de la situation critique en Afrique.

Fort heureusement, on commence à reconnaître les limitations sévères que les économies en détresse imposent à la capacité nationale d'honorer les obligations découlant de la dette. Et on reconnaît également avec réticence que l'aplanissement des difficultés grâce au rééchelonnement et à la réduction de la dette ne suffit pas encore à éliminer l'impasse, même lorsque cela s'assortit d'une restructuration et d'une réforme des économies nationales sous la direction des grandes institutions de prêt internationales.

M. Grant (Guyana)

Les pays en développement ont plaidé éloquemment en faveur de l'annulation de dettes importantes, qui a déjà été accordée sur une base bilatérale à certains pays et qui semble être un impératif pour ces nations si elles veulent relancer leurs économies pour les amener au niveau de l'activité économique internationale.

Le commerce international, et particulièrement le commerce des produits agricoles, reflète une forte baisse des prix des produits de base, qui, malgré des efforts de diversification, demeurent le seul pilier de l'économie de nombreux pays en développement. Malheureusement, le protectionnisme est toujours préconisé dans certains milieux, ce qui empêche la libre circulation de nos produits. En tant que membre de la Communauté caraïbe, nous nous félicitons de l'initiative de certains pays, comme par exemple le Canada, la Communauté européenne, les Etats-Unis et le Venezuela, qui ont décidé d'ouvrir leur marché à notre région. Nous espérons que les négociations d'Uruguay déboucheront finalement, malgré des progrès hésitants, sur un large accord menant à une rapide libéralisation du commerce mondial.

En ce qui concerne le financement du développement, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les pays en développement sont maintenant en concurrence avec les économies en transition, euphémisme pour désigner les Etats de l'Europe centrale et orientale. A mesure que ces Etats réaliseront leur désir de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, il sera évidemment nécessaire que la communauté internationale réponde adéquatement à leurs besoins en matière de capitaux, de technologie et d'organisation.

Il faut toutefois rappeler énergiquement que d'autres économies sont aussi en transition : celles des pays en développement. Il existe cependant une différence fondamentale, à savoir que les économies des pays de l'Europe centrale et orientale sont à un stade de transition entre l'économie planifiée et l'économie de marché. Par contre, les pays en développement sont déjà intégrés dans l'économie mondiale, mais dans des conditions inégales. La transition urgente dont la plupart d'entre eux ont besoin est celle du passage du sous-développement, engendré par le colonialisme, et de la pauvreté concomitante à l'étape première de la satisfaction des besoins fondamentaux à des niveaux minimaux.

M. Grant (Guyana)

En répondant aux besoins de ces deux groupes de pays, la communauté internationale ne doit donc pas sacrifier les exigences de l'un ou l'autre de ces groupes. C'est pourquoi nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général qui a demandé qu'une conférence internationale sur le financement du développement s'occupe de ces questions vitales.

L'inquiétude au sujet de l'environnement est venue s'ajouter assez récemment à l'inquiétude générale touchant le développement. La détérioration rapide de la planète sur laquelle nous vivons et ses graves conséquences pour notre avenir ont attiré l'attention de la communauté internationale. Heureusement, il existe un large consensus sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures concertées pour faire face aux dangers que peuvent entraîner les activités sans frein des pays dans ce domaine.

Conformément à la décision de l'Assemblée, les préparatifs ont déjà commencé pour la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en juin prochain à Rio de Janeiro, au Brésil. Je crois qu'il s'agit là de l'entreprise la plus ambitieuse en matière de coopération internationale. De l'avis du Guyana, la Conférence devrait tenter d'élaborer, grâce à des négociations et des concessions mutuelles, une convention qui, espérons-le, enregistrera un consensus international sur une série de questions complexes et interreliées et illustrera réellement le caractère interdépendant de notre monde. Il est donc essentiel pour les pays en développement que les impératifs du développement ne soient pas perdus de vue dans le débat technique sur l'environnement.

De l'avis du Guyana, certaines exigences précises devront être universellement acceptées si l'on veut que les négociations soient couronnées de succès. Ces exigences portent notamment sur la mise à la disposition des pays en développement de nouvelles ressources supplémentaires, l'accès à des techniques écologiquement saines à coût faible ou inexistant, ainsi que sur le renforcement des institutions et un accroissement des capacités aux plans national et régional. Plus particulièrement, le Guyana demande instamment que les pays dotés d'une biodiversité puissent en profiter et l'utiliser comme il convient, et que le lien entre biodiversité et biotechnologie soit globalement développé. En tant qu'Etat côtier de basse altitude et de pays amazonien

M. Grant (Guyana)

jouissant d'une grande biodiversité, le Guyana joue pleinement son rôle dans la noble tâche internationale consistant à assurer la sécurité de l'environnement.

Un autre aspect du problème multidimensionnel du développement est le trafic international des stupéfiants et des substances psychotropes. Les grands progrès accomplis dans la lutte contre ce fléau doivent être poursuivis. Je suis heureux de constater qu'il existe une plus grande coopération entre Etats et un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales qui participent aux efforts de réduction de la demande et de l'offre. L'ONU et ses institutions compétentes jouent de plus en plus efficacement un rôle constructif. Nos efforts de coopération doivent se poursuivre.

En ce moment et compte tenu des profonds changements que je viens d'évoquer, un ajustement structurel sérieux est nécessaire dans tous les domaines. Qu'il s'agisse de la perception, de l'organisation économique des pays et des relations internationales, qui doivent être imprégnées des attributs et des pratiques de la gestion démocratique, entre Etats et au sein des organisations internationales. Cela ne se produira pas d'un seul coup. Un départ a été pris, mais à moins que l'ajustement ne soit pleinement mis en oeuvre, nous risquons de nous trouver face à la perspective effrayante de nouvelles hégémonies et de la marginalisation de plusieurs acteurs sur la scène internationale.

Le Guyana a été conscient de ces impératifs. Il y a quatre ans, nous avons amorcé la reconstruction de notre économie. L'exécution du programme se poursuit avec succès grâce à la coopération des institutions internationales et à l'aide bilatérale d'Etats amis qui constituent un groupe de soutien. Nous avons encouragé le secteur privé à participer pleinement au programme de relance. Nous avons ouvert nos marchés au commerce et aux investissements afin d'intégrer pleinement notre économie dans l'économie mondiale. Mais le processus d'ajustement a été ardu et pénible, en particulier pour les couches vulnérables de la population. Toutefois, notre aptitude à adhérer de façon générale au programme témoigne de la cohésion au sein de la société et de la reconnaissance du fait qu'il n'y a pas d'autre solution viable.

M. Grant (Guyana)

Ce programme d'ajustement structurel repose avant tout sur notre conviction que la stabilité de notre pays dépend fondamentalement du maintien et de l'amélioration continue des conditions de liberté dans toutes les sphères de la vie nationale. Cette conviction s'est manifestée dans une série de réformes qui mettent les élections nationales, qui auront lieu avant la fin de l'année, ainsi que d'autres éléments du processus démocratique à l'abri de toute remise en cause crédible. Comme l'a récemment déclaré le Président de mon pays :

"Si on me demandait de résumer l'objectif principal que nous recherchons en travaillant actuellement à l'édification de la nation, je dirais que nous voulons achever aussi rapidement que possible l'évolution du Guyana en tant que pays de personnes libres, qui pratique la libre entreprise dans une société ouverte."

Nous sommes attachés sans équivoque à la consolidation d'un ordre démocratique et au plein épanouissement du potentiel humain.

Notre organisation a fait partie d'un nouvel ordre mondial au lendemain de la seconde guerre mondiale. Si nous examinons l'ordre de 1945, nous constatons qu'il y a aujourd'hui davantage de voix représentant des intérêts plus larges et plus variés. Ces voix supplémentaires tentent d'influer sur l'orientation du nouvel ordre. Leur objectif est de veiller à ce que cet ordre fonctionne pour le bien des peuples du monde entier et à ce qu'il aboutisse à des résultats équilibrés.

Tous les Membres de cette organisation auront de nombreuses occasions de démontrer, par leur action, leur volonté de créer un nouvel ordre mondial démocratique. De l'avis du Guyana, les discussions et négociations actuelles sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1992, offrent une occasion unique de faire la démonstration de cette volonté. Si nous sommes conscients de l'urgence de la situation et des exigences du moment, nous pourrions, selon les résultats obtenus à cette conférence, établir un modèle de coopération internationale pour l'avenir. Si nous échouons, le nouvel ordre demeurera en état de gestation prolongée, et la promesse de partenariat sera reportée. Pis encore, les éléments négatifs de

M. Grant (Guyana)

l'ordre contrefait actuel reviendront nous hanter avec de graves conséquences possibles. L'objectif est donc de démontrer qu'un partenariat mondial est possible. Il est même indispensable. Prenons donc la résolution d'aller de l'avant pour édifier un partenariat mondial véritablement efficace.

M. TOURE (Guinée-Bissau) : Joignant ma voix à celles de tous les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais, au nom de mon pays, la Guinée-Bissau, féliciter l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, de sa brillante élection à la tête de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Son talent et son expérience et surtout son doigté sont une garantie du succès de nos travaux.

Que son prédécesseur, M. Guido de Marco, qui a mené avec brio et efficacité les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, trouve ici toute notre reconnaissance et notre gratitude.

Sept nouveaux pays viennent de se joindre à cette grande famille des Nations Unies. Ce sont : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République des Iles Marshall, la République des Etats fédérés de Micronésie, la Lituanie, la République de Lettonie et la République d'Estonie.

Au nom de la République de Guinée-Bissau, de son Président Joao Bernardo Vieira et de son gouvernement, je voudrais présenter à ces nouveaux membres amis les voeux sincères de succès au sein des Nations Unies. Tous ces pays trouveront auprès de la Guinée-Bissau toute la collaboration et l'appui nécessaires.

Nous aimerions également remercier S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation, de la manière inlassable dont il dirige et anime notre organisation. Il a su insuffler un nouvel esprit et une nouvelle dynamique dans le système des Nations Unies.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment à la fois d'appréhension et d'espoir. En cette période où il est question d'un nouvel ordre international, la pauvreté et la misère persistent par contraste avec la richesse et l'abondance.

Cette situation défavorable aux pays du tiers monde, est caractérisée par de profonds déséquilibres structurels.

D'une part, nous avons les économies des pays du nord en état de progrès constant, et d'autre part il y a l'écrasante majorité des économies du sud, qui s'effondrent : l'inversion du flux financier et monétaire et la répartition inéquitable des richesses marginalisent peu à peu les pays pauvres.

M. Touré (Guinée-Bissau)

En effet, les relations économiques internationales restent basées sur l'injustice et l'inégalité.

Les pays les plus faibles, surtout les pays les moins avancés, ont un grand nombre de défis à relever et plient sous le poids de fardeaux de plus en plus lourds.

A notre avis, il est important et urgent qu'une coopération économique internationale s'établisse et se base sur une interdépendance croissante entre nos économies.

Le déclin constant du prix des produits de base, le fardeau excessif de la dette extérieure des pays en développement, la diminution de l'aide et l'inversion du flux financier vers les pays développés et la dégradation de l'environnement sont des défis lancés à l'économie mondiale.

La signature par les chefs d'Etat et de gouvernement à Abuja du Traité établissant la communauté économique africaine arrive à point nommé.

En Guinée-Bissau, nous pensons que des mesures immédiates devraient être prises pour une intégration réelle des transports et des communications, surtout pour la commercialisation et la distribution des produits. Pour cela des projets économiques sous-régionaux ainsi que les institutions techniques d'appui doivent être renforcés.

Nous croyons que nos partenaires économiques du nord doivent déployer des efforts pour ouvrir davantage l'accès à leurs marchés à nos produits et pour améliorer l'impact des mesures déjà prises dans ce sens.

La plupart des pays africains sont obligés de consacrer une grande partie de leurs maigres recettes d'exportation à l'importation des produits alimentaires. La Guinée-Bissau ne fait pas exception à la règle.

L'autosuffisance alimentaire ne sera assurée que si nos petites économies se tournent vers les activités productives, telles que l'amélioration des pratiques agricoles et celles des techniques de commercialisation, de stockage et de conservation.

Le poids et le service de la dette extérieure constituent des problèmes urgents à résoudre. Des mesures importantes et adéquates doivent être trouvées pour leur solution.

Cette question pourrait paraître représenter un problème entre pays créanciers et pays créditeurs. La réalité est que la solution du problème dépend en grande partie de la volonté politique des pays créditeurs.

Mr. Touré (Guinée-Bissau)

Dans ce domaine, nous apprécions les initiatives déjà prises par certains Etats dont nous remercions ici les efforts. Mais, malheureusement, nous constatons que les résultats de ces efforts ont été insuffisants. Ceci paralyse la croissance économique et le développement des pays africains.

La Guinée-Bissau s'efforce de développer ses ressources humaines, car elles sont des facteurs déterminants pour une croissance économique au développement.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en considération les autres facteurs sociaux liés aux problèmes tels que : santé, éducation, habitat, etc.

Dans cet ordre d'idées, nous encourageons nos partenaires développés à nous venir en aide pour la valorisation et le développement de nos ressources humaines.

Mon pays essaie de procurer à la population une éducation saine, une santé adéquate, l'alphabétisation et l'éducation pour tous les enfants en âge de scolarisation.

C'est pour cela que nous comptons sur l'aide internationale pour la réalisation de ces objectifs. Car toutes ces mesures visent aussi à accroître les chances de tous et surtout des femmes dans l'éducation et la formation dans le but d'améliorer leur statut économique et social.

M. Touré (Guinée-Bissau)

Pour ce faire, nous aimerions assurer la communauté internationale que nous sommes conscients de notre responsabilité en tant que premiers bénéficiaires de notre développement socio-économique.

Cependant, nous voudrions lancer un appel en faveur d'une plus grande compréhension et sensibilité à notre cause, dans une coopération mutuelle et avantageuse avec nos partenaires.

En ce moment où je vous parle, notre assemblée nationale est en train d'adopter, dans un climat de dialogue franc et ouvert, certaines lois qui établissent tout le processus vers le multipartisme et en faveur de l'instauration d'une démocratie pluraliste basée sur les libertés fondamentales et les droits de l'homme.

Selon nous, la démocratie implique la participation du peuple dans les décisions relatives au destin et à la souveraineté de la nation. Nous pensons que le pluralisme démocratique auquel nous aspirons renforcera l'unité nationale et bénéficiera à notre pays dans une large mesure, en mobilisant toutes les forces vives au service du développement, de la paix et de la sécurité.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau et son peuple déplorent les événements récents en Haïti. Le gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide, élu démocratiquement au suffrage universel direct et surtout sous l'égide des Nations Unies, a été renversé par une poignée de militaires assoiffés de pouvoir.

La Guinée-Bissau condamne vigoureusement cet acte déplorable, antidémocratique et anticonstitutionnel et demande le rétablissement immédiat du gouvernement légal d'Haïti.

Après la libération du dirigeant historique de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, le gouvernement de Frederick De Klerk a fait des pas vers l'élimination de l'apartheid.

Cependant, nous constatons que le système continue d'exister, en violation flagrante des droits de l'homme.

Nous saluons et encourageons en même temps l'attitude de M. Nelson Mandela et du Président Frederick De Klerk pour tous les efforts consentis pour l'éradication du système honteux de l'apartheid.

Nous encourageons le gouvernement De Klerk à l'élimination de l'apartheid en vue d'instaurer une société plus juste, démocratique et multiraciale.

M. Touré (Guinée-Bissau)

La Guinée-Bissau est d'avis que "un homme, une voix", selon les principes universels, doit être appliqué dans les élections en Afrique du Sud. C'est-à-dire que le droit au suffrage universel direct doit être accordé à tous les Sud-Africains.

La Guinée-Bissau est très préoccupée aussi par le conflit israélo-arabe, qui dure maintenant depuis plus de 43 ans.

Mon pays encourage toutes les initiatives qui seraient entreprises pour le règlement de ce conflit.

En vérité, après la guerre du Golfe, une diplomatie active a été mise en place pour l'organisation d'une conférence internationale de la paix regroupant toutes les parties au conflit, et lui a assuré une nouvelle dimension.

Le Moyen-Orient est une région très sensible et instable. La raison de cette instabilité est connue de tous. La détérioration constante de la situation dans les territoires occupés est le lot quotidien d'amertume et de souffrances du peuple palestinien.

Nous sommes convaincus que le retrait israélien des territoires occupés depuis 1967 conduira à une solution juste et durable, et cela en application des résolutions pertinentes des Nations Unies, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

C'est de cette façon seulement que nous pensons que le droit du peuple palestinien à une patrie sera respecté, tout comme le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Il y a un an ici-même, au sein de cette auguste assemblée, nous débattions de la violation flagrante du droit international ainsi que de l'usage et de l'abus de la force au détriment du bon sens et des normes internationales. La Guinée-Bissau a condamné en son temps l'invasion du Koweït par l'Iraq.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de la restauration complète de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït, un pays membre de la famille des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Maintenant que la crise a pris fin et que l'état de droit a été rétabli, nous lançons un appel aux deux pays frères pour qu'ils travaillent d'un commun accord en vue de panser les blessures occasionnées par cette malheureuse et triste guerre.

M. Touré (Guinée-Bissau)

Cette crise a eu des conséquences négatives pour mon pays. La Guinée-Bissau, comme vous le savez, appartient à la catégorie des pays les moins avancés et dépend en grande partie de l'aide extérieure. Dans ce cas, elle a dû redoubler d'efforts pour garantir le minimum nécessaire à son développement socio-économique.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous tenons à féliciter le Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'il déploie dans la recherche d'une solution juste et complète de ce problème.

Nous encourageons le Secrétaire général et ses collaborateurs à persévérer dans cette voie. Nous exhortons aussi les parties en conflit à une collaboration saine vers une solution pacifique, juste et durable de la question.

Le Secrétaire général peut compter sur le soutien et la coopération totale de mon pays et de mon gouvernement, en vue de l'application de toutes les décisions dans un esprit de concertation et de dialogue, pour le maintien de la paix et de la sécurité au Sahara.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau et son peuple soutiennent le peuple du Timor oriental dans sa juste lutte de libération pour son autodétermination et son indépendance.

Sur la base du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous saluons et encourageons les efforts consentis et déployés par le Secrétaire général tout au long de ces années en vue de trouver une solution politique juste au problème du Timor oriental.

Le peuple de la Guinée-Bissau, qui est lié au peuple du Timor oriental par des liens historiques et culturels, constate avec beaucoup de peine et d'angoisse la domination que ses frères subissent sous l'occupation injuste de l'envahisseur.

Nous sommes convaincus que ces abus, connus de la communauté internationale, doivent non seulement être condamnés mais doivent prendre fin.

M. Touré (Guinée-Bissau)

Nous encourageons aussi la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée à poursuivre dans la voie du dialogue pour une réunification de la péninsule de Corée.

Nous sommes d'autre part encouragés et animés par le progrès atteint dans le dialogue et dans la négociation en cours au Cambodge qui vont bientôt être couronnés de succès. Nous tenons à féliciter les parties en cause et particulièrement S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk pour son courage, son abnégation et sa grande sagesse pour traiter de la question cambodgienne.

Quant à la Yougoslavie, nous exhortons les parties au conflit à faire preuve de bon sens et de sagesse au bénéfice de la population yougoslave et pour la défense de la patrie yougoslave. Nous soutenons les initiatives européennes et les encourageons à aller de l'avant.

Le manque de progrès significatif quant à la question de Chypre en dépit des efforts inlassables et louables consentis par le Secrétaire général, appuyé par la communauté internationale, est profondément déplorable. Nous pensons que le retrait de toutes les troupes étrangères faciliterait la bonne entente entre les parties concernées, car le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des nations et des Etats est un principe sacré pour la République de Guinée-Bissau.

C'est avec satisfaction que nous avons salué la signature des Accords d'Estoril le 31 mai 1991 entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA. Cet acte réunissant tous les fils de ce pays contribuera certainement au progrès social et à un développement économique viable. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué de manière efficace et positive à la signature de cet accord, et particulièrement au Portugal, aux Etats-Unis, à l'Union soviétique et aux Nations Unies.

Nous sommes certains que nos frères du Mozambique trouveront aussi la voie la plus adéquate et la plus adaptée pour accélérer le processus en cours afin que, dans un bref délai, des résultats prometteurs puissent être escomptés dans les négociations entre les différentes parties pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans ce pays et dans la région.

Quant au Libéria, nous encourageons les parties au conflit à redoubler d'efforts afin de trouver rapidement une solution viable et juste au différend qui les oppose.

M. Touré (Guinée-Bissau)

C'est ainsi que nous nous félicitons des mesures et des efforts déployés par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, qui tendent à résoudre la question libérienne pour l'instauration d'un climat de paix, d'entente, de compréhension et de sécurité dans la sous-région.

La Guinée-Bissau est un pays de paix. Par conséquent, sa devise est la fraternité, la bonne entente et la compréhension entre les peuples et les nations. C'est pourquoi le désarmement est un impératif moral pour la Guinée-Bissau et, nous le croyons, aussi pour la communauté internationale tout entière, car elle est la base sur laquelle se construiront la paix, la justice et la sécurité internationales.

C'est avec satisfaction que nous avons appris les récentes initiatives prises par les deux superpuissances sur le désarmement. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau encourage et félicite ces pays et leurs gouvernements pour leur courage et leur détermination de poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Nous sommes convaincus que les sommes considérables qui proviendraient de la réduction de l'armement sur le plan international devraient être canalisées vers l'aide au développement, à l'éducation et pour lutter contre les maladies, la faim et l'analphabétisme

Mon pays espère que les efforts menés par les Etats africains pour que l'Afrique soit un continent dénucléarisé, comme consigné dans la Déclaration de l'OUA en 1964 au Caire, trouveront l'appui nécessaire de toute la communauté internationale.

La menace actuelle à l'environnement est un phénomène qu'il faut sans plus tarder freiner. L'expansion démographique s'ajoute à la pauvreté des pays en développement. La menace à l'environnement constitue un danger pour l'avenir de l'humanité. Les pays du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) dont la Guinée-Bissau est partie intégrante sont, par exemple, confrontés à de grands problèmes de calamités naturelles qui compromettent leur développement socio-économique. La protection de l'environnement exige une accélération du processus du développement dans les pays les plus pauvres, car nous pensons que le sous-développement est une menace à l'environnement. Nous estimons que la protection de l'environnement passe par l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations.

M. Touré (Guinée-Bissau)

Nous, en Guinée-Bissau, nous espérons que les ressources financières nouvelles et supplémentaires seront substantiellement augmentées et fournies aux pays en développement et que le transfert de technologies non dangereuses devrait aussi être garanti à des conditions préférentielles. Les récriminations mutuelles ne résoudront pas nos problèmes, car nous sommes tous dans le même bateau.

C'est dans cet esprit que nos délégations doivent toutes participer à la Conférence sur l'environnement et le développement durable, qui aura lieu en 1992 à Rio de Janeiro. Nous convenons avec ceux qui pensent que la tâche primordiale est d'harmoniser le respect et la préservation de la nature avec la dynamique rationnelle du développement. A notre avis, la solution de ce problème d'environnement passe d'abord par l'éradication de la pauvreté, de la misère, de la faim et du chômage.

M. DRAME (Mali) : Je voudrais tout d'abord adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali à l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Sa compétence et sa riche expérience acquise au cours de sa longue carrière diplomatique au service de son pays, l'Arabie saoudite, qui jouit d'un grand prestige sur l'arène internationale, constituent pour les membres de cette assemblée des gages certains du succès de nos travaux.

M. Drame (Mali)

Ma délégation se félicite particulièrement de ce choix, parce que nos deux pays entretiennent des relations séculaires marquées entre autres, en 1324, par le célèbre pèlerinage à la Mecque de l'empereur Kankou Moussa du Mali.

Je peux l'assurer de la collaboration de ma délégation dans l'accomplissement de la haute mission que l'Assemblée vient de lui confier.

Ma délégation présente ses félicitations à M. Guido de Marco, qui a su, avec sagesse et efficacité, diriger les travaux de la quarante-cinquième session.

Je saisis également cette occasion pour rendre un hommage mérité à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, qui, par son dévouement, sa clairvoyance et sa perspicacité, a su renforcer le rôle de notre organisation.

L'admission d'un nouveau membre constitue pour notre organisation une étape importante vers l'universalité. A cet égard, ma délégation souhaite la bienvenue à la République populaire démocratique de Corée, à la République de Corée, à la République des Iles Marshall, aux Etats fédérés de Micronésie, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie et à la République de Lituanie.

En cette fin du deuxième millénaire, le monde subit des mutations profondes.

La guerre froide, qui a conduit les grandes puissances à engloutir des sommes colossales dans la course aux armements de destruction massive, a pris fin.

De l'avis de ma délégation, la disparition du système de blocs qui en a résulté doit permettre de s'engager dans la voie de la valorisation de nouvelles communautés d'intérêt et de nouveaux rapports de coopération avec les pays en développement.

Ces mutations ont été caractérisées en Afrique par la chute de dictatures s'appuyant sur des systèmes monolithiques qui ont étouffé les aspirations profondes et légitimes des peuples à la liberté et à la justice, freinant ainsi tout développement économique et social.

Le pays que j'ai l'insigne honneur de représenter n'est pas resté à l'écart de la lutte pour la conquête des libertés fondamentales. Le peuple malien s'est dressé contre un régime dictatorial rapace et incompétent, qui a

M. Drame (Mali)

enfoncé notre pays dans la misère. La jeunesse du Mali, les femmes du Mali, les forces démocratiques civiles et militaires ont payé un lourd tribut pour mettre fin à 23 années de répression, de corruption, d'injustice sociale et de gabegie. Depuis l'insurrection populaire de mars 1991, le Mali est dirigé par un comité de transition pour le salut du peuple et par un gouvernement de transition qui ont engagé le pays dans un processus de démocratie pluraliste et d'instauration d'un Etat de droit d'une part, et d'autre part dans un processus d'assainissement et de redressement de notre économie en vue d'une plus grande justice sociale.

Du 29 juillet au 12 août dernier, s'est tenue à Bamako la Conférence nationale qui a regroupé toutes les forces vives et toutes les sensibilités socio-politiques du pays. Cette conférence, qui a été l'occasion d'un débat ouvert et fécond sur l'avenir de notre pays, a adopté un projet de constitution jetant les bases d'une démocratie véritable qui repose sur le respect scrupuleux des droits de l'homme, le multipartisme, la séparation des pouvoirs ainsi que sur la participation effective des populations à leur propre développement et la gestion de leurs affaires à travers les collectivités territoriales. En outre, pour renforcer l'état de droit, le Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) et le Gouvernement ont décidé la ratification par le Mali de la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ainsi que la suppression de la cour spéciale de sûreté de l'Etat, un tribunal d'exception créé et utilisé à des fins iniques par l'ancien régime.

Depuis juin 1990, une crise affecte les régions nord de mon pays. Il s'agit de la révolte de la jeunesse touareg qui a engendré un climat d'insécurité dans la région.

En dépit de l'accord signé en janvier 1991, une partie des combattants persiste dans une attitude de confrontation. Des villages sans défense sont les cibles d'attaques régulières de groupes armés qui pillent les magasins, incendient les postes administratifs, volent le bétail, enlèvent des véhicules et s'enfuient.

Inquiètes de cette situation, les organisations non gouvernementales occidentales qui nous assistaient dans la lutte contre la pauvreté ont déserté le nord du Mali.

M. Drame (Mali)

Malgré ces actes, le Gouvernement du Mali recherche patiemment une solution démocratique négociée à cette crise. C'est ainsi qu'une conférence sur le problème du nord a été convoquée pour la mi-novembre à Tombouctou. Le Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) et le Gouvernement sont en contact avec les diverses factions du mouvement touareg pour les amener à participer, de façon constructive, aux assises de la paix à Tombouctou.

Notre projet de constitution, adopté lors de la Conférence nationale, prévoit des institutions garantissant une décentralisation féconde où les populations pourront s'administrer à travers leurs représentants élus dans les conseils de village, les fractions et les assemblées régionales.

Nous recherchons une solution démocratique à cette crise parce que nos convictions nous le commandent, parce que l'état de droit que nous voulons édifier au Mali nous l'impose.

Aussi, lançons-nous un appel à tous les pays du monde qui peuvent avoir une influence sur les mouvements de la jeunesse touareg afin qu'ils aident à résoudre ce problème, pour que tous ensemble, nous nous attaquions aux tâches de développement économique et social dont toutes les régions du Mali ont besoin.

Le rapprochement soviéto-américain s'est accéléré; les changements intervenus en Union soviétique et dans les autres pays de l'Est, la dissolution du Pacte de Varsovie ont contribué, de manière significative, à créer une atmosphère de confiance entre protagonistes d'hier. Cette atmosphère de compréhension mutuelle et de confiance qui règne dans le monde a permis aux grandes puissances de coopérer, au sein du Conseil de sécurité, pour que soit mis fin à l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les Nations Unies ont su, à cette occasion, faire preuve de diligence et d'efficacité dans la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Il convient réellement de s'en féliciter. Notre souhait est que notre organisation réagisse de la même manière à l'égard de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, afin que la communauté internationale cesse de donner l'impression qu'il y a deux poids et deux mesures.

Il importe donc, après la guerre du Golfe, de faire face à la situation qui prévaut au Moyen-Orient. En effet, l'Etat d'Israël poursuit sa politique de peuplement dans les territoires arabes occupés et la tragédie du peuple palestinien continue de nous interpeller. C'est pourquoi notre voeu est que

M. Dramé (Mali)

les initiatives en cours, pour la tenue d'une conférence de paix au Moyen-Orient, aboutissent à une solution globale qui consacre les droits inaliénables du peuple palestinien et garantit la sécurité pour tous les Etats de la région, conformément aux résolutions pertinentes de notre organisation.

En Afrique, avec la fin de la décolonisation, l'apartheid, ce crime contre l'humanité, reste le mal qu'il faudrait extirper du continent. La lutte acharnée du peuple sud-africain, les pressions internationales et les initiatives du Président De Klerk ont, certes, abouti à une certaine amélioration de la situation politique dans ce pays. Il demeure que l'écrasante majorité de la population d'Afrique du Sud n'a toujours pas le droit de vote et le droit de décider de son sort et de choisir librement ses dirigeants. Les violences interethniques, suscitées et entretenues par certaines forces rétrogrades, continuent d'endeuiller le pays.

Ma délégation estime prématurée la levée des sanctions économiques, et invite la communauté internationale à maintenir la pression sur le Gouvernement sud-africain afin que le processus engagé débouche sur le démantèlement total de l'apartheid, et sur l'instauration d'une société démocratique et multiraciale.

En Angola, la signature des accords de cessez-le-feu, l'instauration du multipartisme, les négociations entre les différentes parties au conflit, ont ouvert la voie à une ère de paix dans ce pays. Nous formulons le souhait que les populations si longtemps traumatisées par la guerre, puissent enfin se consacrer à l'oeuvre de reconstruction et de développement du pays.

Nous formulons également le voeu que la paix et la concorde fraternelle s'instaurent rapidement au Mozambique, et nous nous devons tous d'oeuvrer dans ce sens.

Quant à la Namibie, qui a accédé à l'indépendance sous l'égide de l'ONU, elle reste amputée de Walvis Bay, son seul port en eau profonde. Nous encourageons les négociations en cours entre le Gouvernement namibien et l'Afrique du Sud, en vue de la réintégration de cette entité au territoire namibien.

Au Sahara occidental, l'imminence d'un référendum d'autodétermination, sous l'égide des Nations Unies, ne peut que susciter l'espoir que cette partie de l'Afrique connaîtra à son tour une paix durable, facteur indispensable au développement de la sous-région.

M. Drame (Mali)

Au Libéria aussi, il convient de se féliciter des progrès remarquables réalisés dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Dans la corne de l'Afrique, ma délégation invite les autorités éthiopiennes à poursuivre le dialogue en vue de la consolidation de la paix dans le pays et lance un appel aux fractions en lutte en Somalie afin qu'elles respectent les termes des accords signés en janvier dernier à Djibouti.

Au Cambodge, la mise en place effective d'un Conseil national suprême, sous la présidence du Prince Norodom Sihanouk, ouvre de nouvelles perspectives de paix. Le développement de ce processus salutaire et le succès des négociations de paix aboutiront, à n'en pas douter, à l'organisation d'élections libres qui mettront fin aux longues années de souffrance du peuple cambodgien.

M. Dramé (Mali)

Dans la péninsule Coréenne, mon pays, qui entretient des relations diplomatiques avec les deux Corée, forme le voeu que leur admission à l'ONU soit le prélude à leur réunification pacifique.

Le Mali encourage les communautés chypriotes à continuer les négociations entamées sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

En matière de désarmement, la baisse de la tension dans les relations internationales a contribué à la conclusion de nombreux accords au cours de ces dernières années. La signature en juillet dernier à Moscou des Accords SALT, qui avaient fait l'objet d'âpres négociations des décennies durant, conforte notre conviction que le monde s'achemine vers une ère de paix.

L'adhésion de nouveaux Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les résultats encourageants des travaux sur la convention d'interdiction complète des armes chimiques et les récentes prises de position du Gouvernement américain pour l'élimination des missiles à courte portée et à portée intermédiaire créent, assurément, un climat de confiance, prélude à un désarmement effectif.

A cet égard, le Mali accueille favorablement l'annonce faite le 27 septembre 1991 par le Président Georges Bush des mesures prises unilatéralement par les Etats-Unis en matière d'armes et de forces nucléaires. Mon pays se félicite aussi de la réaction positive du Président Mikhaïl Gorbatchev relative à ces mesures. Ma délégation considère que cette volonté politique ne sera toutefois complète que si elle s'accompagne de l'affectation des ressources dégagées aux besoins de développement des pays pauvres.

Il n'est pas possible de traiter des relations internationales sans évoquer, avec angoisse, la grave crise économique qui touche particulièrement les pays en développement. Le fardeau de la dette extérieure, la baisse des recettes d'exportation et l'insuffisance des ressources consacrées au développement, ont contribué à accentuer la dégradation des conditions socio-économiques dans de nombreux pays.

La dette des pays en développement, contractée dans des conditions qui ne tenaient pas compte de l'intérêt et des préoccupations de la majorité de la population, a dépassé le montant de 1 200 milliards de dollars en 1990 et constitue un des plus grands obstacles à la réussite des programmes de réforme économique et d'ajustement structurel, ainsi qu'à la relance de la croissance

M. Drome (Mali)

dans ces pays. Les approches adoptées jusque-là pour trouver une solution au problème de la dette, bien qu'encourageantes à certains égards, sont loin de répondre aux préoccupations économiques réelles des pays en développement.

La recherche d'une solution au problème de l'endettement extérieur des pays en développement doit non seulement faire appel à un plus grand renforcement de la solidarité au sein de la communauté internationale et à une responsabilité partagée entre créanciers et débiteurs, mais aussi tenir compte de l'objectif de croissance des pays en développement. A cet égard, ma délégation soutient la proposition contenue dans le rapport annuel du Secrétaire général relative à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. Par ailleurs, la communauté internationale doit accorder une attention particulière à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris en 1990.

Des actions urgentes et appropriées doivent être entreprises, au niveau international, en vue de garantir des prix rémunérateurs aux produits de base et de démanteler les barrières tarifaires et non tarifaires qui constituent un frein aux exportations des pays en développement. Ma délégation espère que les négociations en cours, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la tenue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) donneront des résultats positifs.

En Afrique, malgré les efforts louables entrepris par les gouvernements africains dans le cadre de l'application des programmes d'ajustement structurel, la situation économique et les conditions de vie demeurent de plus en plus difficiles. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (PANUREDA), qui avait suscité de grands espoirs, n'a malheureusement pas pu répondre aux préoccupations légitimes des peuples et dirigeants africains pour une croissance et un développement économique et social viable.

Nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour que des actions urgentes et appropriées soient prises en vue de l'adoption d'un programme de coopération conséquent pour le développement de l'Afrique dans

M. Drame (Mali)

les années 90. A cet égard, ma délégation salue l'initiative du Gouvernement japonais de convoquer en 1993 une conférence au sommet sur le développement de l'Afrique.

La détermination des pays africains à sortir du marasme économique s'exprime à travers leur ferme volonté de bâtir des ensembles d'intégration économique viables. La récente signature à Abuja, au Nigéria, du Traité instituant la Communauté économique africaine, en est une brillante illustration.

Un développement économique et social soutenu et durable ne pourra être réalisé que dans le contexte d'un environnement sain. Le Mali, victime de la sécheresse et de la désertification, tient compte des contraintes d'un environnement difficile dans l'exécution de ses différents projets et programmes de développement. C'est pourquoi mon pays attache une grande importance à la réussite de la Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence du Brésil de 1992, le Mali, qui a abrité en janvier 1991 la Conférence panafricaine sur l'environnement et le développement durable, réaffirme son attachement à la Convention de Bamako portant interdiction de l'importation de déchets en Afrique ainsi qu'à l'Engagement de Bamako, qui définit les cinq axes prioritaires de l'Afrique dans le domaine de l'environnement.

Le Sommet mondial pour les enfants, tenu en 1990, a permis à la communauté internationale de poser de nouveaux jalons pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans le monde. Le Mali, qui a coprésidé le Sommet mondial pour les enfants, réaffirme son attachement à la cause des enfants et s'engage à accorder une priorité à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action issus de ce Sommet.

Le processus d'ouverture démocratique amorcé dans la plupart des pays en développement, et la libéralisation économique qui en résulte, ont besoin du soutien constant de la communauté internationale. Les jeunes démocraties méritent d'être soutenues individuellement et collectivement, car il ne saurait y avoir de démocratie sans développement.

Les changements qualitatifs intervenus dans mon pays en mars dernier ont dévoilé les crimes économiques perpétrés par l'ancien régime. En effet, les

M. Drane (Mali)

tenants dudit régime ont placé à l'étranger, à l'abri du secret bancaire, d'importants capitaux qui pourraient, une fois rapatriés, résoudre partiellement certaines de nos difficultés financières.

L'on voit ici comment le parti unique a couvert des pratiques criminelles. Dans un pays où des enfants meurent de diarrhée ou d'autres maladies banales, dans un pays où des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés faute de moyens, un clan de faussaires a détourné et placé dans des banques à l'étranger des milliards de francs CFA. En tout cas, le Comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) et le Gouvernement du Mali sont fermement déterminés à traduire en justice, selon les règles du droit et conformément aux normes internationales, tous ceux qui, par abus de pouvoir, ont fait couler le sang du peuple ainsi que ceux qui ont perpétré des crimes économiques.

C'est le lieu de lancer un appel à tous les pays, à tous les peuples du monde, afin que, dans un élan de solidarité et de justice, ils coopèrent avec le Mali dans la recherche et la récupération de ces fonds. Nous demandons à nos partenaires de s'inspirer de l'exemple des autorités helvétiques, qui viennent de mettre à la disposition du Gouvernement du Mali les moyens nécessaires en vue de l'aider à récupérer les fonds détournés. Aider le Mali à retrouver et à rapatrier les fonds des anciens dignitaires, c'est contribuer au développement économique et social de notre pays et à la promotion sociale de notre peuple.

La préservation des acquis démocratiques mérite l'adhésion totale des puissances industrielles à la thèse de la restitution des capitaux détournés, qui demeurent en tout état de cause les fruits de la spoliation criminelle des ressources des peuples exangues d'Afrique.

L'humanité se trouve à une étape décisive de son histoire, qui exige de la communauté internationale pragmatisme, créativité et solidarité dans un partenariat fécond. Dans ce sens, nous nous devons, tous ensemble, de construire un nouvel ordre international avec une vision plus généreuse, plus juste, un ordre international fondé sur l'équité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/46/250/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des membres sur le deuxième rapport du Bureau, qui a été distribué ce matin sous la cote A/46/250/Add.1.

Le rapport a trait à la demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session soumise par le Honduras, qui s'intitule "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti"

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inclure dans son ordre du jour le point additionnel intitulé "Crise de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti"?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Bureau a également décidé de recommander à l'Assemblée que ce point soit examiné directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je aussi considérer que l'Assemblée décide d'examiner ce point en priorité étant donné son caractère urgent?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens donc à informer les représentants que ce point sera examiné après le débat général, le mercredi 9 octobre.

La séance est levée à 13 heures.